

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — FEVRIER 1927

No 2

NOTES SUR LES PREMIERES ANNEES DE LA
PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-QUEBEC

(Suite et fin)

—

14 décembre 1825 — Service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Plessis dans l'église de Saint-Roch. Mgr B.-C. Panet, évêque de Québec, officie. M. l'abbé Ranvoysé, curé de Sainte-Anne-de-Beaupré, prononce l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Après le service le vase de cristal qui contient le coeur de Mgr Plessis est enfermé dans une boîte de fer-blanc, et placé dans une excavation pratiquée dans le mur de la chapelle Saint-Roch qu'on recouvre d'une plaque de plomb, sur laquelle se trouvent gravés les noms du défunt, ceux de Mgr Panet, évêque de Québec, de Mgr Signay, son coadjuteur, et de MM. les syndics de l'église. Le tout est renfermé par une légère maçonnerie en attendant qu'un monument exécuté suivant l'art recouvre dignement ce précieux dépôt.

9 août 1826 — Mgr Panet consacre l'autel de la chapelle Saint-Joseph de l'église de Saint-Roch.

4 décembre 1826 — Mgr Panet chante le service anniversaire de Mgr Plessis dans l'église de Saint-Roch. Un grand nombre de prêtres et une foule considérable assistent au service. M. l'abbé Cooke, curé de Saint-Ambroise-de-Lorette, prononce l'oraison funèbre du vénéra-

ble prélat. Il fait voir qu'il s'est montré 1° grand dans sa vie privée par sa piété et ses talents ; 2° grand dans les fonctions de l'épiscopat par la sagesse de son administration ; 3° grand dans ses entreprises et ses établissements publics par les avantages qu'ils ont procurés à l'Église et à la religion. La quête faite dans l'église pendant le service au profit du monument funéraire projeté à la mémoire de Mgr Plessis rapporte une somme de 30 louis.

12 décembre 1826 — Les syndics de l'église de Saint-Roch décident que les places laissées libres le long des pans de l'église pour placer des confessionnaux seront remplis de banes au lieu de confessionnaux. Les confessionnaux projetés seront sous les deux tribunes des chapelles.

9 avril 1827 — On place sur la partie du mur de la chapelle Saint-Roch où repose le cœur de Mgr Plessis une tablette commémorative en pierre de taille. Cette tablette a été exécutée par François Fortier, maître-maçon, sur les plans de Thomas Baillaigé, architecte.

22 juin 1827 — Mgr Panet, évêque de Québec, remet aux syndics de Saint-Roch, l'administration du temporel de l'église de Saint-Roch. Il leur fait en même temps remise pure et simple de toutes les sommes qu'il a payées pour l'église de Saint-Roch depuis la mort de Mgr Plessis (1).

21 août 1827 — Mgr Signay, coadjuteur de Québec, permet l'inhumation de Jean Bélanger, notaire, député de la basse ville et syndic de l'église de Saint-Roch, dans les caves de cette église.

23 août 1827 — Les syndics de l'église de Saint-Roch décident de porter le deuil pendant quinze jours comme marque de respect à la mémoire de leur confrère, M. Jean Bélanger. Le bane syndical sera aussi revêtu d'un voile noir pendant le même espace de temps.

4 octobre 1827 — M. Joseph Marmette remplace M. Jean Bélanger comme secrétaire des syndics de l'église de Saint-Roch.

(1) Acte devant Antoine-A. Parant.

8 octobre 1827 — M. l'abbé Mailloux annonce aux paroissiens de Saint-Roch que ceux qui se trouvent endettés envers les syndics de l'église de plus de six mois auront à payer à M. Antoine Masse, qui est autorisé à retirer ces sommes. Si ces sommes ne sont pas payées d'ici à un mois, les syndics remettront ces comptes entre les mains d'un avocat.

12 novembre 1827 — M. Augustin Gauthier, trésorier de l'église de Saint-Roch, demande à ses collègues de lui donner un assistant-trésorier. Il suggère son fils, Augustin Gauthier jr, comme propre à remplir cette charge, ayant les connaissances nécessaires.

18 janvier 1828 — M. le notaire Antoine-Archange Parant est élu syndic de l'église Saint-Roch, en remplacement de M. Jean Bélanger, décédé.

11 mars 1828 — Mgr Panet règle ce qui a rapport à l'administration temporelle de l'église de Saint-Roch, et établit les devoirs des syndics.

...septembre 1829 — Mgr Panet érige canoniquement la paroisse de Saint-Roch-de-Québec.

...septembre 1829 — M. l'abbé Alexis Mailloux est nommé premier curé de la paroisse de Saint-Roch.

26 septembre 1829 — Mgr Panet permet à la fabrique de Saint-Roch de construire une chapelle des Morts. "Comme il serait difficile, dit Mgr Panet, dans son ordonnance, de pouvoir satisfaire tous les particuliers par rapport à la distance où l'on fera la levée des corps des défunts, sans créer des jalousies et faire naître des divisions entre les fidèles ; on construira sur le terrain maintenant en jardin et faisant face à la rue Sainte-Anne (plus tard rue de la Chapelle et aujourd'hui rue Laliberté), une chapelle de trente-quatre pieds de long sur vingt de large de dehors en dehors, où l'on portera tous les corps des défunts, hormis que les particuliers préfèrent les conduire eux-mêmes tout droit à l'église. On aura soin que cette chapelle soit décente, parce qu'elle servira en même temps de reposoir, et en attendant qu'elle soit bâtie, Monsieur le curé recevra les corps à la porte de l'église, ou si mieux n'aiment Messieurs les marguilliers, on louera quelque appartement convenable dans une maison

près de l'église, défendant spécialement au dit curé de s'écarter de cette règle."

27 septembre 1829 — Première élection de marguilliers à Saint-Roch. Joseph Gagné, Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, Augustin Gauthier, Joseph Marmette, Joseph Guillet dit Tourangeau et Antoine-Archange Parant sont élus comme anciens marguilliers, et Ignace Legaré, Joseph Gaboury, André Lacroix, Pierre Gagnon et François-Xavier Paradis comme marguilliers du banc.

4 octobre 1829 — M. Pierre Létourneau, menuisier, est nommé sacristain et bedeau de l'église de Saint-Roch. Il recevra ses émoluments tels qu'ils seront préparés par l'évêque de Québec. La Fabrique lui paiera en outre dix livres courant par année. Il fera tous les offices et devoirs des sacristains et bedeaux tels que d'usage à la fabrique de Québec.

26 octobre 1829 — Les anciens et nouveaux marguilliers réunis en assemblée décident que le curé de Saint-Roch recevra cent livres courant d'honoraires par année. Les deux vicaires recevront chacun vingt livres courant d'honoraires. La Fabrique donnera au curé pour la pension de chaque vicaire quarante-cinq livres courant par année.

13 décembre 1829 — Les marguilliers fixent le tarif des droits qui regardent l'église.

31 janvier 1830 — Les anciens et nouveaux marguilliers de Saint-Roch adoptent la résolution suivante : "Que le banc d'honneur pourra être occupé par les marguilliers sortant du banc jusqu'au nombre de huit et qu'ensuite le premier rentré sortira lorsque le neuvième arrivera à condition qu'ils sortiront tous lorsqu'il sera convenable ou que l'église en aura besoin."

8 août 1830 — La fabrique de Saint-Roch décide de demander aux Dames de l'Hôtel-Dieu de lui concéder un certain nombre d'emplacements le long de l'ancien chemin Dorchester et dans le voisinage du terrain des dames de l'Hôpital général afin d'ériger un cimetière pour la paroisse.

10 octobre 1830 — On décide de placer vingt bancs neufs de quatre ou cinq places dans l'église.

1831 — Lord Aylmer accorde aux marguilliers de Saint-Roch un terrain pour un cimetière.

12 mai 1831 — M. Philippe Brunet, meublier, remplace M. Pierre Létourneau, comme sacristain et bedeau.

23 octobre 1831 — On décide de faire des inhumations dans le petit cimetière joignant l'église, du côté nord. On paiera à la Fabrique pour une grande personne deux livres courants, outre la fosse.

12 juillet 1832 — Les anciens et nouveaux marguilliers décident que le prix des fosses séparées, tant dans le cimetière de cette paroisse que dans le cimetière de la Pointe, sera de quinze chelins, avec privilège de mettre une épitaphe, "pourvu que ce ne soit qu'une planche". On décide aussi de concéder des lots de famille dans le cimetière situé dans le terrain des dames de l'Hôtel-Dieu et dans le cimetière dit de la Pointe. Ces lots auront douze pieds de profondeur et on pourra les enclorre. Etc., etc., etc.

16 décembre 1832 — Nouvelles conditions pour les lots du cimetière.

13 janvier 1833 — Il est décidé que le banc d'honneur occupé jusqu'à ce jour par les marguilliers sortant du banc d'oeuvre sera vendu au profit de la Fabrique le jour de Saint-Pierre de cette année. Cette décision est adoptée par une division de huit contre quatre.

10 juillet 1833 — On décide de donner la maçonnerie pour la chapelle des Morts à M. Édouard Trudelle, et la charpente et la menuiserie à M. Gabriel Audet dit La-pointe.

29 septembre 1833 — Les paroissiens de Saint-Roch font leurs adieux à leur curé, M. Mailloux.

15 octobre 1833 — Les anciens et nouveaux marguilliers acceptent, de la part des citoyens de la paroisse de Saint-Roch, le portrait de messire Alexis Mailloux, ci-devant curé, et décident de le placer dans la sacristie.

20 juillet 1834 — Les Fabriciens de Saint-Roch permettent au Bureau sanitaire d'enterrer, dans le cimetière des cholériques catholiques de la paroisse, les morts catholiques de l'Hôpital de la marine, de cette date au 26 juillet 1834.

27 juillet 1834 — La Fabrique accepte une cloche achetée à l'aide des souscriptions prélevées dans la paroisse par MM. François Dorion, Joseph Côté, Louis Rouleau, Louis Cantin et Joseph Cantin.

28 décembre 1834 — On décide d'acheter un grand Christ pour la nouvelle chapelle des Morts.

15 novembre 1835 — Les marguilliers et paroissiens de Saint-Roch prient les syndics de leur église de se joindre à eux pour demander au gouvernement de révoquer les lettres patentes accordées à ces mêmes syndics pour la régie de l'église et que leurs pouvoirs soient transférés aux curé et marguilliers de Saint-Roch.

19 novembre 1835 — Les syndics de l'église de Saint-Roch consentent à abandonner la régie de cette église à condition qu'ils conservent le banc syndical jusqu'à la mort du dernier d'entre eux et que la Fabrique se charge de toutes les dettes contractées au nom de tous pour le bien de l'église.

29 décembre 1835 — Les anciens et nouveaux marguilliers de l'oeuvre et fabrique de Saint-Roch adoptent la résolution suivante : "1° Qu'ils ne peuvent sans excéder leurs pouvoirs comme administrateurs de l'église de Saint-Roch et sans préjudice à ses intérêts réels, vu surtout son état actuel de pauvreté, accéder à la demande faite par MM. les syndics de conserver gratis un banc dans la dite église pour leur usage ; 2° Que néanmoins sentant la nécessité et l'avantage d'un accommodement mutuel, le tout soit référé à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec et qu'il soit prié d'adopter à cet égard telle mesure qu'il croira devoir promouvoir les intérêts permanents de la dite église."

19 décembre 1835 — Mgr Signay, évêque de Québec, fait savoir aux marguilliers de Saint-Roch que Mgr Panet ayant réglé par son ordonnance du 26 septembre 1829 que les syndics jouiraient d'un banc dans l'église à Saint-Roch leur vie durant, il respecte trop les vues de son prédécesseur aussi bien que celles de l'illustre fondateur de l'église de Saint-Roch sur ce point pour ne pas leur dire qu'il verrait avec regret MM. les fabriciens ne pas s'y conformer.

17 janvier 1836 — Les syndics de l'église de Saint-Roch font savoir à Mgr Signay qu'ils reconnaissent qu'ils n'ont aucun droit sur le banc des syndics et qu'il pourra statuer à cet égard comme bon lui semblera.

17 avril 1836 — M. Charles Lemieux, marguillier en charge, est autorisé à faire dresser une requête à l'Exécutif pour le prier de vouloir bien changer les lettres patentes accordées aux syndics en 1811 en faveur des marguilliers de la paroisse de Saint-Roch afin qu'ils ne fassent qu'une même corporation à l'avenir, pourvu que MM. les syndics conservent leur vie durant la possession du banc syndical.

22 octobre 1836 — Les fabriciens de Saint-Roch décident de demander aux commissaires de l'Hôpital de Marine de payer en tout ou en partie la pension du vicaire de Saint-Roch qui dessert cet hôpital.

27 novembre 1836 — Les marguilliers décident que toutes les fois qu'il mourra un marguillier, ses confrères porteront le deuil pendant un mois et que le banc d'oeuvre sera aussi couvert de deuil pendant un mois.

8 décembre 1836 — Résolution adoptée par les marguilliers : " Que vu les besoins de la cure de Saint-Roch, Mgr l'évêque de Québec, soit prié de vouloir bien accorder un nouveau prêtre pour la desserte de la dite cure, lequel sera rémunéré comme MM. les autres vicaires, sans être obligé néanmoins de desservir l'Hôpital de la marine à moins d'être indemnisé par les commissaires s'il y a possibilité pour eux de le faire".

12 mars 1837 — Les fabriciens de Saint-Roch acceptent l'offre de MM. les marguilliers de Notre-Dame-de-Québec de leur donner la maison d'école de Saint-Roch qui appartient à la fabrique de Notre-Dame-de-Québec.

30 avril 1837 — Décisions des marguilliers : 1° le marguillier en charge est autorisé à faire faire un autel des parfums à l'usage de l'église ; 2° plusieurs citoyens s'étant plaints qu'ils ne recevaient point de pain bénit à l'église, on décide que tout le pain bénit offert sera distribué dans l'église même, à l'exception du chanteau ;

3° le marguillier en charge est autorisé à faire faire l'estimation du coût d'une allonge proposée à l'église.

29 juin 1837 — Le marguillier en charge est autorisé à faire dresser une requête pour obtenir de l'évêque de Québec la permission de faire une allonge de l'église de Saint-Roch devenue trop petite pour la population.

17 septembre 1837 — Les marguilliers de Saint-Roch demandent à l'évêque de Québec qu'un prêtre résidant soit attaché à l'Hôpital de la marine sans nuire cependant au nombre de quatre vicaires nécessaires à la cure de Saint-Roch.

18 février 1838 — M. C. Dion est engagé pour faire l'école, à partir du 1er mai prochain, dans la maison d'école appartenant à la Fabrique. Il remplacera M. Racine. M. Dion jouira des pièces de l'école et du jardin à condition qu'il fera le catéchisme à tous les petits enfants qui n'auront pas encore communie.

25 mars 1838 — On décide de pratiquer deux portes dans les chemins couverts de l'église afin de faciliter la sortie des fidèles.

26 août 1838 — Les marguilliers décident de demander de nouveau à MM. les syndics la cession du banc syndical pour construire une seconde rangée d'arcades dans les chapelles et la nef de l'église.

2 septembre 1838 — Les marguilliers décident d'allonger le cimetière d'environ une soixantaine de pieds.

9 juin 1839 — Les marguilliers décident unanimement que la nouvelle chapelle près l'église servant à l'usage des catéchismes et de la levée des corps serait aussi laissée libre pour la nouvelle société de Congréganistes qui doit s'établir dans la paroisse, moyennant que les susdits Congréganistes feront à la chapelle les améliorations nécessaires à cet usage.

10 juin 1839 — M. Charles Legaré, avocat, est choisi comme procureur de la Fabrique. M. Léon Gauvreau, notaire, sera employé pour les affaires de la Fabrique et la vente des bancs.

... octobre 1839 — Les syndics de l'église de Saint-Roch se déchargent de leurs droits de syndics. Par le même acte les marguilliers acceptent la responsabilité

des affaires de la Fabrique avec cette restriction que les syndics jouiront du banc syndical leur vie durant.

15 décembre 1839 — M. le curé Charest et les marguilliers du banc François Gagnon, Jacques Normand et Gabriel Audet dit Lapointe, sont autorisés à acquérir en mainmorte et à perpétuité pour et au nom de la fabrique de Saint-Roch de Mgr Signay, évêque de Québec, deux lots ou morceaux de terre, l'un d'environ 53 pds de longueur sur 38 de largeur, mesure anglaise (sur lequel est bâtie une chapelle), l'autre de 119 pds de longueur sur 78 de largeur, situé au front de l'église paroissiale et séparé d'icelle par une rue de 30 pds de largeur, communiquant de la rue Saint-Joseph à la rue Saint-François. Le curé et les marguilliers sont également autorisés à acquérir pour la Fabrique le reste du terrain que Mgr Signay possède à l'est du presbytère de la dite paroisse de Saint-Roch consistant dans le jardin, les écuries, remises ou autres bâtiments laissés depuis longtemps par Mgr Signay à l'usage du curé de Saint-Roch.

2 août 1840 — Les marguilliers de Saint-Roch offrent leurs remerciements au Frère Louis pour les différents dons qu'il a faits à la Fabrique.

9 août 1840 — M. Georges Tremblay, avocat, remplace M. Charles Legaré comme procureur des affaires de la Fabrique.

8 novembre 1840 — Les marguilliers de Saint-Roch "accordent une place sur la propriété de la Fabrique pour bâtir une petite maison pour la pompe appartenant à plusieurs citoyens de Saint-Roch". La Fabrique pourra reprendre ce terrain quand elle voudra.

14 février 1841 — On décide d'allonger l'église et de faire des galeries pour les besoins les plus pressants.

25 mars 1841 — M. Baillairgé, architecte, est chargé de préparer un plan des galeries projetées.

25 avril 1841 — Les trois marguilliers du banc sont autorisés à accorder l'entreprise des nouvelles galeries au soumissionnaire le plus bas.

2 mai 1841 — MM. les syndics Joseph Gagné, Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette et Joseph Guillet dit Tourangeau consentent au transport du banc syndical

dans une des nouvelles galeries. Les marguilliers leur accordent le premier banc de la galerie de la chapelle Saint-Roch.

9 mai 1841 — Les Congréganistes présentent une requête aux marguilliers aux fins d'obtenir un terrain dans le jardin pour construire une chapelle. Les marguilliers accordent la demande à condition que l'évêque de Québec y consente.

21 juin 1841 — Après avoir examiné les soumissions pour les nouveaux travaux à être faits à l'église, tant en maçonnerie qu'en menuiserie, les marguilliers donnent les ouvrages de maçonnerie à Jean Paquet, maître-maçon, du faubourg Saint-Jean, et les ouvrages de menuiserie à François Normand, maître-menuisier, du faubourg Saint-Roch.

7 mai 1843 — Les marguilliers accordent dix louis à M. Sauvageau "pour la musique des fêtes les plus solennelles". M. Jean Guillet dit Tourangeau est choisi comme procureur de la Fabrique en remplacement de M. Georges Tremblay, avocat.

27 octobre 1844 — Les marguilliers acceptent l'offre de M. Pierre Boisseau à la fabrique de Saint-Roch d'un terrain à Boisseauville pour bâtir une église, un presbytère et ouvrir un cimetière.

20 avril 1845 — Les marguilliers de Saint-Roch acceptent les deux terrains que leur offre M. Pierre Boisseau, pour l'érection d'une nouvelle paroisse à Boisseauville. Les marguilliers consentent à accorder les faveurs suivantes à M. Boisseau : 1° Il aura droit à un banc sa vie durant dans la nouvelle église ; 2° Il sera inhumé gratuitement dans l'église ; 3° La fabrique de Saint-Roch s'oblige de bâtir l'église dans l'espace de dix ans.

28 mai 1845 — L'église de Saint-Roch passe au feu.

14 juillet 1845 — Les marguilliers décident de réparer l'église incendiée et de procéder immédiatement aux travaux qui seront faits à la journée. M. Régis Lapointe surveillera ces travaux à raison de douze chelins et demi par jour.

20 juillet 1845 — On décide d'élargir l'église dans la partie comprise entre les tours et les chapelles. M. An-

dré Bélanger, maître-maçon, sera employé pour la surveillance des travaux de maçonnerie, à raison de huit chelins par jour.

10 août 1845 — M. Olivier Thomas dit Bigaouette, marguillier, est nommé surveillant général des travaux de l'église. Il engage les ouvriers au prix de sept chelins et demi par jour.

11 janvier 1846 — Les marguilliers accordent l'entreprise des bancs de l'église paroissiale à Pierre Julien, Joseph Picard et Louis Côté. M. Prisque Marois obtient l'entreprise des châssis.

15 février 1846 — M. l'abbé Thomas Bédard bénit une cloche destinée à l'église de Saint-Roch. Elle reçoit les noms de Marie-Anne-Joséphine. Cette cloche du poids de 220 livres a été donnée par un citoyen de Saint-Roch qui a voulu rester anonyme.

22 février 1846 — M. Joseph Guillet Tourangeau, le seul ancien syndic de l'église Saint-Roch survivant ou restant dans la paroisse, remet à la Fabrique le banc syndical auquel il a droit jusqu'à sa mort.

19 avril 1846 — Les marguilliers de Saint-Roch votent des remerciements 1° au paroissien anonyme qui a donné une cloche du poids de 220 livres à l'église ; 2° à M. Eugène Blais qui a donné un magnifique ornement violet, un devant d'autel et une étole ; 3° à M. le notaire J.-B. Renvoyzé, de Sainte-Anne-de-Beaupré, qui a remis à la Fabrique une somme de 18 louis courant à lui dûs pour intérêt sur 300 louis.

24 mai 1846 — On décide de construire un nouveau presbytère. La nouvelle maison curiale aura 64 pieds de longueur sur 42 de largeur extérieurement. Elle aura trois étages de hauteur y compris le rez-de-chaussée lequel devra être en pierre de rang de Beauport ou de L'Ange-Gardien. Les étages supérieurs seront en briques d'Angleterre. On accorde tout de suite à Ignace Prémont, maçon, de Saint-Roch, l'entreprise du premier étage (rez-de-chaussée) pour le prix de cent onze livres courant. Il devra pour ce prix fournir tous les matériaux.

30 mai 1846 — On décide de remettre aux Frères des Écoles Chrétiennes établis à Saint-Roch, les collec-

tes qui se font les dimanches et fêtes dans l'église de Saint-Roch.

5 juillet 1846 — On décide de faire deux clochers et de demander des soumissions en conséquence.

12 juillet 1846 — Le plan des clochers soumis par M. Charles Baillargé est accepté par les marguilliers.

2 août 1846 — On accorde l'entreprise des deux clochers à placer sur les tours à M. François Normand, qui a donné la plus basse soumission.

27 septembre 1846 — On décide de nouveau d'accepter l'offre de M. Pierre Boisseau d'un terrain pour construire une église à Boisseauville.

25 décembre 1846 — On accepte avec empressement l'offre de M. François-Xavier Paradis d'agir gratuitement comme trésorier responsable des argents de la Fabrique. M. Paradis partant pour l'Europe, on l'autorise à faire l'achat de trois cloches.

20 juin 1847 — Les marguilliers de Saint-Roch refusent l'usage du cimetière de Saint-Roch aux commissaires de l'Hôpital de la marine pour enterrer leurs morts.

P.-G. R.

BREVET DE CHIRURGIEN DES TROUPES DU CANADA POUR LE SIEUR SARRAZIN

A Versailles, le 16 mars 1691.

Aujourd'huy 16 mars 1691 Le Roy estant a Versailles Voulant commettre une personne capable et experimentée au fait de la chirurgie pour traiter et penser les soldats des troupes qu'Elle entretient au pays du Canada, et sachant que le Sr Sarrazin a les qualités necessaires pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne chirurgien des troupes qu'Elle entretient au dit pays aux appointemens qui luy seront ordonnez par les estats qui sont expediez chaque année pour l'entretien des dites troupes et autres depenses a faire au dit pays pour le service de Sa Majesté. Mande au Sr. Comte de Frontenac etc. (1).

(1) Archives de la province de Québec.

DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES ET INSTITUTIONS AUTORISÉES A TENIR REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Dans le district de Montréal des dénominations religieuses, des sectes et des congrégations naissent, disparaissent ou ressuscitent plus qu'ailleurs, dirait-on, et ce mouvement a causé des embarras à plusieurs reprises au personnel chargé de voir à la sortie et à la rentrée des registres de l'état civil.

Pour bien des raisons qu'on ne saurait énumérer ici, il est arrivé que des groupements ont obtenu des registres sans y avoir droit, tandis que d'autres ont négligé de remplir les formalités exceptionnelles dont on avait entouré l'émission de leurs registres.

Pour essayer de remédier à cet état de choses nous avons en ces dernières années, préparé une liste alphabétique des dénominations, sectes ou congrégations qui depuis le régime anglais ont reçu spécialement le privilège de tenir registre.

Au-dessous du nom corporatif est mentionné le statut dans lequel se trouve la loi définissant l'autorisation; en plus, lorsque des formalités doivent être observées, celles-ci sont sommairement indiquées.

Ce tableau peut être utile aux chercheurs et même aux historiens et, à ce titre, il a sa place dans le *Bulletin*: Advent Christian Conference (International)

1890 — 53 Vict. ch. 67 — S. R. Q. 1909, vol. IV. 545.

Certificat d'ordination.

African Methodist Episcopal Church

1922 — 12 Geo. V, ch. 134.

Agudath Achim of Sherbrooke Congregation

1922 — 10 Geo. V, ch. 148.

Ahavas Sholem Anshe Galizie Synagogue

1915 — 5 Geo. V, ch. 149.

American Presbyterian Society

1864 — 27-28 Victoria, ch. 163.

Anglican Churches of England

1795 — 35 Geo. III. ch. 4.

- 1837 — 7 Guil. IV, ch. 2.
1861 — S. R. B. C., ch. 20.
- Bais Israël
1908 — 8 Ed. VII, ch. 153.
- Baptists Churches
1833 — 3 Guil. IV, ch. 29. Serment d'allégeance
copies et honoraires.
1914 — 4 Geo. V, ch. 156. Certificat d'ordination.
- Beth David (Roumanian Jews Congregation)
1900 — 63 Vict., ch. 107.
- Beth Hamedrash Hagadol (Chevrass Shaas)
1919 — 9 Geo. V, ch. 142.
- Beth Israel (Montreal)
1903 — 3 Ed. VII, ch. 114.
- Beth Israel (Lachine)
1910 — 1 Geo. V, ch. 102.
- Beth Judah
1908 — 8 Ed. VII, ch. 151.
- Beth Yitzchock
1922 — 13 Geo. V, ch. 123.
- Bnai Jacob
1890 — 53 Victoria, ch. 84.
- Brethern Church (of the P. Q.)
1912 — 3 Geo. V, ch. 105.
Ordination-Nomination, Installation ou mise
en possession. Serment devant un juge
ou C. C. S. sans frais.
- Calvinists Churches
1836 — 6 Guil. IV, ch. 50.
Serment d'allégeance devant un juge de la
Cour du Banc du Roi ou un juge de la province.
- Catholique Romaine (Église)
C. C. art. 45. Un certificat d'autorisation de l'évêque
peut être exigé.
- Catholic Apostolic Church
1868 — 31 Vict., ch. 55.
Ordination ou copie de la lettre d'appel.
Serment d'allégeance devant un juge de

paix. Honoraires. Registres déjà tenus va-
validés.

Chavayrim Kall Ysrael Congregation

1911 — 1 Geo. V, ch. 115.

Chevra Kadisha Corporation

1901 — 1 Ed. VII, ch. 86.

Chevra Mishnais Beth Jehuda

1926 — 16 Geo. V, ch. 107.

Chevras Shaas (même que Beth. Hamedrash)

1902 — 2 Ed. VII, ch. 96.

Chevra Thilim Linas Hazedek

1925 — 15 Geo. V, ch. 139.

Congregational Societies

1824 — 4 Guil. IV, ch. 19.

Serment.

1909 — Canada, 9 & 10 Ed. VII, ch. 86.

1922 — 12 Geo. V, ch. 139.

Certificat d'ordination et copie de la "let-
tre d'appel".

Connectional Methodist Ch. in Quebec

1922 — 12 Geo. V, ch. 133.

Certificat d'ordination.

English German & Polish Jews

ci-devant Germain & Polish Jews

1846 — 9 Vict., ch. 96.

1902 — 2 Ed. VII, ch. 95., art. 8.

Validant tous registres antérieurs.

Devenue Shaar Hashmayin—Voir ci-après.

Evangelical Lutheran Church of the Redeemer

1854 — 18 Vict., ch. 58.

Certificat d'ordination, lettre d'appel et ser-
ment d'allégeance.

Free Methodist Church of the P. Q.

1901 — 1 Ed. VII, ch. 87.

Certificat d'ordination, lettre d'appel et
serment d'allégeance devant un juge ou un
commissaire de la C. S. sans frais.

Free Will Baptist Church

1834 — 4 Guil. IV, ch. 20.

Serment devant un juge de la Cour du Banc

- du roi. Honoraires. Certificat d'ordination et lettres d'appel copiées dans registres. Caution de \$500.
- German Evangelical Church
1855 — 18 Vict., ch. 59.
Certificat d'ordination et lettres d'appel.
- German and Polish Jews
Remplacé par English German & Polish Jews. Voir ci-dessus.
- Greek Orthodox Evangelismos of Montreal
1909 — 9 Ed. VII, ch. 141.
- Grecque Ruthene (Catholique romaine)
1916 — 7 Geo. V, ch. 117.
Déclaration au greffe des tutelles.
- Holiness Movement Church in Canada
1922 — 12 Geo. V, ch. 136.
- Holy Trinity Greek Orthodox Congregation of Montreal
1926 — 16 Geo. V, ch. 99.
Valide registres antérieurs.
- Keal Jeshurin
1910 — 1 Geo. V, ch. 101.
- Lutheran Church (English & German Evangelical)
1854 — 18 Vict., ch. 58.
Certificat d'ordination, lettres d'appel & serment d'allégeance.
- Messiah (Ch. of) voir Unitarian.
- Methodist Church of Canada (Union of certain Methodist churches).
1884 — 47 Vict., ch. 50.
- Municipalité de la P. de Q.
1906 — 6 Ed. VII, ch. 39.
Registres de naissances seulement.
- New Adath Jeshuran Congregation
1916 — 7 Geo. V, ch. 108.
- New Beth Jehuda Synagogue
1926 — 16 Geo. V, ch. 109.
- Nex Connexion Methodist Church
1839 — 2 Vict., ch. 17.
Assimilée aux autres méthodistes.
- Nusach Hoari Jewish Congregation

- 1910 — 1 Geo. V, ch. 103.
Pentecostal Assemblies of Canada
1922 — 13 Geo. V, ch. 121.
Pinsker Shul Keriyah Torah Congregation
1920 — 10 Geo. V, ch. 149.
Plymouth Congregational Church of Sherbrooke
1835 — 4 Guil. IV, ch. 15.
1916 — 7 Geo. V, ch. 119.
Presbyterian Church
1831 — 1 Guil. IV, ch. 56.
1833 — 3 Guil. IV, ch. 27.
1861 — S. R. B. C., ch. 20, art. 16.
Presbyterian Dissident Churches
1926 16 Geo. V, ch. 97, art. 9.
Rossland Jewish Synagogue
1914 — 4 Geo. V, ch. 158.
Roumanian Greek Orthodox Church
1914 — 4 Geo. V, ch. 155.
Russian Greek St. Peter & St. Paul
Orthodox Church of Montreal
1915 — 5 Geo. V, ch. 148.
Ruthenian Greek
1916 — 7 Geo. V, ch. 330.
Déclaration, érection canonique.
St. Nicolas Syrian Greek Orthodox Church of Montreal
1910 — 1 Geo. V, ch. 330.
Salvation Army
1915 — 5 Geo. V, ch. 146.
Certificat d'ordination comme "Staff Officer" par l'officier en chef pour la province.
Second Advent Church
1889 — 52 Vict., ch. 63.
Certificats d'Ordination et d'Installation.
Seventh Day Adventist
1895 — 58 Vict., ch. 95.
Certificat d'Ordination, de Nomination et d'Installation copiés dans le registre. Serment devant un juge de la Cour Supérieure. Honoraires. Caution \$500.
Shaar Hashomayim

- Anc. German & Polish Jew & English German & Polish Jews.
8 Geo. V, ch. 136.
Amendant 2, Éd. VII, 95 — ainsi que 9 Vict. 96 et 9 et 10 Geo. IV, ch. 75.
- Shaare Tefilah
1926 — 16 Geo. V, ch. 108.
- Shaare Zion Congregation
1926 — 16 Geo. V, ch. 110.
- Shearith Israel
1829 — 9 Geo. IV, ch. 75.
1916 — 7 Geo. V, ch. 118.
- Shemerin Labeker Congregation
1914 — 4 Geo. V, ch. 159.
- Spanish Portuguese
voir Shearith Israel.
- Stanley Presbyterian Church
1926 — 16 Geo. V, ch. 98.
- Syrian Greek Orthodox Church of St. Nicolas of Canada.
1910 — 1 Geo. V, ch. 100.
- Temple Emmanuel
1883 — 46 Vict., ch. 67. Amendé par
1922 — 13 Geo. V, ch. 124.
- Temple Solomon Congregation
1907 — 7 Ed. VII, ch. 120.
- Tiffereth Joseph of Amherst Park
1923-24 — 14 Geo. V, ch. 134.
- Unitarian Christian Church
1922 — 12 Geo. V, ch. 137. Si le ministre n'est pas sujet britannique, les registres seront tenus par le président de la Corporation ou son représentant.
- United Church
1924-14 — 15 Geo. V, ch. 100 Canada.
1925 — 15 Geo. V, ch. 70 Québec.
1926 — 16 Geo. V, ch. 97.
- Universalists
1836 — 6 Guil. IV, ch. 50.
Serment d'allégeance devant un juge de la Cour du Banc du Roi ou de la province.

Universalists Society of Ascot
1834 — 4 Guil. IV, ch. 20.

Certificats d'ordination, d'appel, d'installation et serment d'allégeance devant un juge de la province. Copies dans les registres. Honoraires. Caution de \$500.

Verdun Protestant Hospital For Insane
S. R. Q. 1909, Art. 4889-4890.

x x x

En résumé, sont autorisés à tenir registres : outre les paroisses et certaines institutions catholiques romaines : 31 groupes de l'église réformée, 31 congrégations juives et 6 églises grecques orthodoxes. Certaines municipalités tiennent aussi des registres civils et, à l'église catholique romaine s'est ajouté le groupe grecque ruthène.

La nomenclature ci-dessus s'arrête à l'année 1926.

De ces diverses sources, le service des archives judiciaires du district de Montréal a reçu en 1926 seulement 414 registres.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

R. P. Pierre-Théophile Gonthier — Né à Saint-Gervais de Bellechasse le 22 septembre 1853, du mariage de Magloire Gonthier et de Catherine Mitron-Jolivet. Il entra chez les Dominicains à Abbeville, en France, en 1874 et fut ordonné prêtre à Langres le 7 juin 1879. De retour au pays la même année, le Père Gonthier occupa des postes à Saint-Hyacinthe, à Ottawa, à Fall-River, etc, etc. Décédé à Saint-Hyacinthe le 16 juin 1917. Il avait écrit dans l'*Opinion Publique* (pseudonyme, A. de Saint-Réal, dans le *Rosaire* (pseudonyme Fra Dominico) et dans la *Nouvelle-France* (pseudonyme, Raphaël Gervais). En 1896, à l'occasion des persécutions scolaires du Manitoba, le Père Gonthier avait publié sous le titre *Un manifeste libéral*, deux brochures qui eurent beaucoup de retentissement. A consulter sur le Père Gonthier *A l'ombre des érables* de Mgr Camille Roy.

LA FAMILLE PASCAUD

Aux notes qu'il vient de publier sur Antoine Pascaud (*B. R. H.*, XXXIII, 17), M. Regis Roy me permettra peut-être d'en ajouter quelques autres extraites de mes cartons. On y verra qu'Abraham Bouat, l'aubergiste de Ville-Marie, en mariant sa fille au négociant Pascaud, ménagea à ses petits enfants, sans probablement s'y attendre, d'assez belles alliances.

Antoine Pascaud, de son mariage avec Marguerite Bouat, eut, non pas cinq, mais huit enfants. Deux de ces enfants, deux filles, n'apparaissent pas dans Tanguay, quoique l'une au moins semble née en Canada. Je ne parle pas de Louis dont Tanguay ne donne que le prénom sans aucune date et dont nous ne retrouvons aucune trace ni en France ni ici. Avant de faire connaître, en autant que je l'ai pu découvrir, ce qu'est devenu chacun des enfants du mariage Pascaud-Bouat, je noterai, pour en finir avec lui, que le père, Antoine Pascaud, mourut à la Rochelle en 1717. Son décès se trouve consigné aux Archives de la Rochelle (*Suppl. E.*, 1118): "22 janvier 1717 — Inhumation de honorable homme Antoine Pascaud, marchand et négociant de cette ville, natif de la province d'Angoumois, 52 ans. Grolleau, curé". Sa veuve, Marguerite Bouat, continua le commerce de son mari, de concert avec ses deux fils Antoine et Joseph-Marie. Nous voyons aux registres de la Prévôté de Québec que, le 31 juillet 1733, François Lemaitre-Lamorille, marchand de Québec, ayant poursuivi Marguerite Bouat, veuve du sieur Pascaud, négociant de la Rochelle, comparante par Jean Cerbière, est débouté de sa poursuite.

La veuve Pascaud vivait encore en 1743, car elle est présente en cette année au second mariage de son fils Joseph.

Les enfants issus du mariage Pascaud-Bouat et que nous avons pu retracer, sont les suivants.

1°—*Antoine*, baptisé à Montréal, le 3 août 1697. Il fut négociant à la Rochelle, associé avec son frère Joseph. En 1723, lors de son premier mariage, il est dit conseiller du roi, juge de la Monnaie royale. L'année suivante, nous le retrouvons trésorier de France au bureau des finances et siège de la Monnaie royale, ce qui n'est sans doute qu'une autre

façon plus pompeuse et plus complète de désigner un juge de la monnaie royale. Enfin, en 1743, au mariage de son frère Joseph, il est devenu président trésorier de France.

C'est lui que le *Dictionnaire généalogique* fait marier à Montréal en 1727 avec Agathe LeGardeur de St-Pierre, mais l'abbé Tanguay ignorait qu'il était veuf, ayant contracté un premier mariage à la Rochelle.

Antoine Pascaud épousa d'abord à la Rochelle, le 3 janvier 1723, Elizabeth, fille de défunt Robert Butler et d'Elizabeth Butler. Cette union fut de courte durée, car Elizabeth Butler mourait un an plus tard et était inhumée à la Rochelle, le 28 janvier 1724.

Devenu veuf, il se remaria à Montréal, le 17 janvier 1727, avec Agathe, fille de Jean-Paul LeGardeur de St-Pierre et de Joseph Leneuf de la Vallière. Mais cette fois encore, il ne devait pas rester longtemps en ménage. Sa deuxième épouse mourut à Montréal et y fut inhumée le 10 mars 1729. Nous n'avons pu découvrir si, après ces deux expériences, Antoine Pascaud se décida à convoler une troisième fois. Il mourut à Paris et y fut inhumé le 18 juin 1758.

Tout ce que nous savons quant à sa postérité, c'est qu'il eut une fille, Anne-Marie, soit de son premier, soit de son second mariage. Cette Anne-Marie, qui paraît avoir été enfant unique, épousa, le 2 janvier 1747, Jean-Charles Pascaud, marquis de Pauléon, capitaine au régiment de Laval-Infanterie, né à St-Georges-du-Bois, fils de Jean, marquis de Pauléon, seigneur de Villars, et de Françoise Potard. La terre de Pauléon, érigée depuis en marquisat, avait été acquise en 1635 des Bouchard d'Aubeterre par Jean Pascaud, seigneur de Villars, originaire de l'Angoumois.

2°—*Marie-Louise*, baptisée à Montréal, le 31 mai 1699 et inhumée au même endroit le 15 avril 1703.

3°—*Jacques*, baptisé à Montréal, le 18 octobre 1702 et inhumé au même endroit le 16 janvier 1703.

4°—*Joseph-Marie*, baptisé à Montréal, le 31 mars 1704. Négociant à la Rochelle en société avec son frère Antoine, nous le trouvons en 1743, conseiller du roi, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de la Rochelle. En 1749 et en 1750, il était maire de la Rochelle

et, en décembre 1758, ainsi que l'a noté M. Regis Roy, il était pourvu de la charge de secrétaire du roi.

Comme son frère Antoine, il se maria deux fois, 1^o à la Rochelle, le 24 février 1727, avec Dorothée, fille de défunt Robert Butler et d'Elizabeth Butler, une soeur d'Elizabeth Butler qu'avait épousée en 1723 Antoine Pascaud ; 2^o, à la Rochelle encore, le 24 novembre 1743, avec Jeanne-Victoire Verrier, fille de feu Étienne Verrier et d'Hélène Papin. Le père de la mariée, Étienne Verrier, chevalier de Saint-Louis, avait été à Louisbourg ingénieur du roi et directeur des fortifications de l'île Royale.

Le 15 avril 1750 et le 31 mai 1751, nous rencontrons parrain à Montréal, Joseph-Marie Pascaud, négociant.

Nous ne connaissons à Joseph-Marie Pascaud que 6 enfants, dont il se peut que les deux premiers soient issus du premier mariage :

- a/ Marguerite-Victoire ; elle est marraine le 23 décembre 1750 au baptême de sa soeur Victoire-Félicité. Le 29 juillet 1774, marraine d'un de ses neveux, enfant de Denis-Joseph Goguet et de Victoire-Félicité Pascaud, elle est dite Marguerite-Victoire Pascaud de Givry et tante de l'enfant. Avait-elle épousé dans l'intervalle un Monsieur de Givry ?
- b/ Hélène-Agathe ; au baptême de son frère, Marie-Joseph-Philippe, le 19 mars 1755, elle représenta comme marraine Charlotte Fleury, marquise de Rigaud de Vaudreuil.
- c/ Marie-Joseph-Victor-Césaire, baptisé à la Rochelle le 23 octobre 1749.
- d/ Victoire-Félicité, baptisée à la Rochelle, le 23 décembre 1750, et mariée avant 1774 avec Denis-Joseph Goguet, d'une famille de négociants rochelais bien connue au Canada.
- e/ Marie-Joseph-Philippe, baptisé à la Rochelle, le 19 mars 1755. On le retrouve parrain à la Rochelle, le 29 juillet 1774.
- f/ Marie-Joséphine qui, avant 1778, épouse Messire Charles Despaux. Marraine d'un enfant de Denis-Joseph Goguet et de Victoire-Félicité Pascaud, le 3

décembre 1778, elle est dite tante maternelle de l'enfant.

5°—*Antoine-François*, baptisé à Montréal, le 6 août 1706 et inhumé au même endroit le 5 octobre suivant.

6°—*Anne-Marguerite*, baptisée à Montréal, le 16 décembre 1707. Elle était déjà mariée en 1723 avec messire Louis-François Laisné, marquis de Naucas, seigneur de Gondeville, capitaine de cavalerie. Morte à la Rochelle, elle fut inhumée au cimetière de Sainte-Anne de cette ville, le 8 octobre 1759. L'acte d'inhumation la dit native de Québec, en Canada, et âgée de 52 ans. Remarquons en passant qu'à la Rochelle, à cette époque, quiconque était né en Canada était censé né à Québec.

7°—*Suzanne*, qui épouse Étienne-Charles Lemoyne de la Gerbaudière, secrétaire du roi. Elle était déjà veuve en 1749. Son mariage doit remonter avant 1735, car, le 25 octobre 1759, son fils Antoine, second lieutenant dans les grenadiers de France, est inhumé, à la Rochelle, à l'âge de 24 ans.

8°—*Marie-Thérèse*. On trouve aux Archives de la Charente-Inférieure (Série B, 1827), à la date du 30 août 1740, le testament olographe de Marie-Thérèse Pascaud, demeurant à l'hôpital de Saint-Étienne. Nous supposons cette Thérèse, capable de tester en 1740, une fille d'Antoine Pascaud et de Marguerite Bouat.

Les Pascaud de la Rochelle avaient-ils des armoiries ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Il est assez probable qu'ils s'en sont finalement adjugés à eux-mêmes comme faisait à peu près tout le monde au XVIIIe siècle en France.

Ce qui est certain, c'est que les Pascaud de Pauléon avaient des armes. Nous avons vu qu'un Pascaud, marquis de Pauléon, épousa en 1747 une fille d'Antoine Pascaud. Les deux conjoints étaient probablement parents, car leurs deux familles étaient également originaires de l'Angoumois. Mais les Pascaud de Pauléon étaient anoblis depuis assez longtemps déjà. D'après la *Morinerie (Noblesse de Saint-tonge et d'Aunis, p. 281)*, ils portaient : d'argent, au mouton, paissant de sable, surmonté de trois branches d'épine de sinople. Ce mouton paissant ne ressemble-t-il pas comme un frère à l'agneau pascal dont parle M. Regis Roy à pro-

pos des armes attendues des Pascaud de la Rochelle ?

Je note, en terminant, qu'Alexandre Pascaud, marquis de Pauléon, seigneur de la Laigne et de Millecus, épousa, dans le dernier quart du 18^e siècle, Jeanne Cochon du Puy, laquelle se remaria en 1780 avec Louis-Maximilien-Alexandre, comte d'Hanache. Cet Alexandre Pascaud est vraisemblablement un fils de Jean-Charles Pascaud, marquis de Pauléon, et d'Anne-Marie Pascaud.

Le château de Pauléon, près de Surgères, était encore habité en 1861 par un représentant de la famille Pascaud de Pauléon marié à une Dlle Wirse.

ÆGIDIUS FAUTEUX

UNE LETTRE DU GOUVERNEUR HAMILTON
AU DUC DE KENT EN FAVEUR DU FUTUR
HEROS DE CHATEAUGUAY

Sir,

Altho I have not the honor of being known to Yr Ral Higss I promise myself you will not be offended at my addressing you a letter, as it is on the account of young person whom you have vouchsafed to honor with your patronage.

Lt. de Salaberry has served for sometime in this part of the world and has recommended himself by his general conduct and attention to his duty, having heard his character of him from officers of different ranks.

Having known Mr. de Salaberry, his father, as a man of honor and firmly attached to his Mty's Government, I have thought it a duty towards a modest and gallant young man to take the liberty I now do in addressing Yr Ral Hss in his favor. The motive I humbly hope will apologize for any impropriety in thus expressing myself.

I have the honor to be most respectfully and with dutyful attachment,

Yr Ral Hss,

devoted and most humble servant,

Henry Hamilton

Roseau, Dominica, June 9th, 1796 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

O CANADA TERRE DE NOS AÏEUX, CHANT NATIONAL DES CANADIENS-FRANCAIS

La musique et les mots de notre chant national : "O Canada, terre de nos aïeux", ont été composés à l'occasion de la célébration de la fête nationale des Canadiens-français qui eut lieu à Québec, en 1880, au milieu d'un grand concours de nos compatriotes venus de tous les points du Canada et des États-Unis.

Un comité de musiciens fut chargé de préparer le programme musical des fêtes. Les membres de ce comité, nous disent les *Annales des Canadiens français*, étaient les suivants :

"Ernest Gagnon, président, Rév. M. Georges Fraser, Calixa Lavallée, Arthur Lavigne, Gustave Gagnon, Alfred Paré, Cyrille Dugal, P. Plamondon, C. Lavigueur, Ephrem Dugal, J.-A. Defoy, Étienne Légaré, Nazaire Levasseur, Dr Morin, P. Laurent, J. Vézina, A. Vézina, H.-A. Bédard, Octave Délisle, Joseph Nadeau, Georges Hébert et Félix Gaboury".

Au chapitre de la musique des *Annales* déjà mentionnées, nous lisons un passage fort intéressant, puisqu'il nous donne la genèse de notre chant national. Le voici :

"Le comité de musique, non content d'avoir assuré le succès de la partie musicale de la fête en 1880, voulut en perpétuer le souvenir par une oeuvre plus durable que l'enthousiasme et les applaudissements d'un jour.

"Il est une question qui a été bien souvent agitée dans la presse et dans les assemblées publiques et au milieu de nos sociétés populaires : c'est l'adoption d'un hymne ou chant national accepté par tous les Canadiens français. Parmi les nombreux projets soumis de tous côtés à nos comités, celui-ci attira d'une manière spéciale l'attention des organisateurs de la fête de 1880. Il était dû à l'initiative du Rév. M. Napoléon Caron, du diocèse des Trois-Rivières. Dans une lettre du 24 janvier 1880, celui-ci nous proposait de mettre au concours la composition d'un hymne ou chant national.

"Les difficultés inséparables d'un concours et le peu de temps qui restait avant le 24 juin, empêchèrent le comité de

musique d'exécuter ce concours. Mais M. Calixa Lavallée, artiste distingué, fut invité par le comité à composer un hymne national, qui porte aujourd'hui son nom et dont la popularité croît de jour en jour".

C'est au banquet des fêtes de 1880 que fut chanté pour la première fois notre chant national. Nous citons encore M. Chouinard :

" Les fanfares de Beauport et du 9ème bataillon firent entendre nos airs nationaux, et ce chant si plein d'ampleur composé par Lavallée, sur des paroles de l'honorable juge A.-B. Routhier " (1).

Dans un article qu'il a publié en 1915 dans le *Devoir*, de Montréal, M. Arthur Letondal, un maître en musique, dit que " l'exécution de notre chant national au banquet de la fête de 1880, souleva l'enthousiasme général et que cet hymne avec paroles était la réalisation d'un désir commun à toute la population canadienne française ".

Notre hymne national est aujourd'hui de toutes nos fêtes nationales, religieuses et sociales. Sa musique est connue dans toute l'Amérique du nord et en Europe. Dans toutes les écoles, académies et collèges de la province de Québec, le chant *O Canada, terre de nos aïeux*, est en usage.

Les Anglais l'ont adopté et le chantent avec des paroles anglaises qui sont la traduction des paroles de M. le juge Routhier.

Calixa Lavallée

Monsieur Calixa Lavallée, l'auteur de la musique de notre chant national, est né à Verchères, en 1842. On lui attribue comme premier maître de musique MM. Letondal et Sabatier. Monsieur Lavallée a vécu à Montréal, à Québec et aux États-Unis où il est mort à l'âge de 49 ans.

L'hymne qu'il a composé pour symboliser la nation canadienne française dans les âges futurs, est devenu, dit M. Arthur Letondal, par le rayonnement de sa beauté, le chant national du Canada tout entier.

M. le juge A.-B. Routhier

M. le juge Adolphe-Basile Routhier, auteur des paroles de notre chant national, est né à Saint-Placide, comté de

(1) *Fête Nationale des Canadiens Français*, vol. I, pp. 138, 140.

Deux-Montagnes, le 8 mai 1839, du mariage de Charles Routhier, cultivateur, et de Angélique Lafleur. Il fit son cours classique au séminaire de Sainte-Thérèse et ses études de droit à l'Université Laval.

Sir Adolphe Routhier est mort le 27 juin 1920, dans sa maison d'été, à St-Irénée-les-Bains. Il avait été magistrat, professeur de droit à l'Université Laval de Québec, grand ami des lettres et infatigable travailleur, membre de la Société Royale depuis sa fondation en 1882, etc. Comme homme de lettres, M. le juge Routhier a laissé une oeuvre considérable.

Les noms de M. le juge Routhier et de M. Calixa Lavallée resteront pour toujours comme gravés dans le bronze dans l'histoire du peuple canadien français.

God save the King, chant national des Anglais

Rien de plus contesté que l'origine du *God save the King*, hymne national de l'Angleterre. Il n'entre pas dans le cadre du présent travail de relater les longues discussions nouvelles auxquelles cet hymne patriotique a donné lieu, nous ne ferons que mentionner sommairement les différentes traditions qui s'y rapportent.

Alfred Nettement, dans son volume *De la Seconde Education des filles*, parle longuement de l'École Royale de St-Cyr, et dit que lors d'une visite que Louis XIV fit à cette institution en 1686, les élèves chantèrent un hymne commençant par les mots "Dieu, sauvez le Roi, etc." Selon la tradition de l'École St-Cyr, dit Nettement, Lulli avait composé la musique de cet hymne et Mme Brinon les mots. Il ajoute : qu'en 1721, Haendel fit une visite à l'École de St-Cyr, où il l'entendit et que, peu après, cet hymne devint le *God save the King*, de l'Angleterre.

La revue *Musica Sacra*, publiée à Toulouse, repousse cette tradition en disant : "A qui fera-t-on croire qu'un compositeur comme Haendel, dont la fécondité et la facilité d'écrire étaient prodigieuses, se soit rendu coupable d'un plagiat aussi misérable?"

Et la revue musicale de Toulouse termine ses remarques en mentionnant le nom de Henry Carey comme auteur présumé de l'hymne anglais.

Parlant du musicien anglais John Bull, le *Nouveau Larousse illustré* dit ce qui suit :

“ Certains ont voulu lui attribuer la paternité du fameux chant anglais : *God save the King*, mais il paraît avéré aujourd’hui que l’auteur de cet hymne patriotique est le compositeur Henry Carey ”.

Né vers 1696, Henry Carey est mort en 1743. Il était poète et musicien. Il a publié un recueil de ballades et de chansons, etc. C’est maintenant la croyance générale qu’il est l’auteur de l’hymne national des Anglais.

HORMISDAS MAGNAN

LES DISPARUS

Léon-Pamphile LeMay — Né à Lotbinière le 5 janvier 1837, du mariage de Léon Le May et de Louise Auger. Après avoir porté la soutane pendant deux ans, il étudia le droit et se fit recevoir avocat, mais ne pratiqua jamais sa profession. En 1867, M. Le May était nommé bibliothécaire de l’Assemblée législative de Québec, charge qu’il conserva jusqu’en 1892. Retiré à Saint-Jean-Deschaillons, il y décéda le 11 juin 1918. Il avait été un des membres fondateurs de la Société Royale du Canada. La liste des ouvrages publiés par Léon-Pamphile Le May se trouve dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIX, p. 318. A consulter sur ce poète et romancier *A l’ombre des érables* de Mgr Camille Roy.

Charles Têtu — Né à Saint-Thomas de Montmagny le 14 décembre 1796, du mariage de Jean-Baptiste Têtu et de Marie-Louise Letellier. Admis à la profession de notaire, il pratiqua à la Rivière-Ouelle, à Saint-Charles de Richelieu, à Saint-Jean-Baptiste de Rouville, à Saint-Hyacinthe, puis à Laprairie où il décéda le 12 décembre 1864. M. Têtu avait publié en 1842 un ouvrage intitulé *Analyse et observations sur les droits relatifs aux évêques de Québec et de Montréal et au clergé du Canada*. Ce livre, qui traitait surtout de l’amovibilité des curés, avait, paraît-il, été écrit en collaboration avec l’abbé Louis Naud, curé de Saint-Jean-Baptiste de Rouville.

OU EST NÉ LE BIENHEUREUX ANDRÉ GRASSET DE SAINT-SAUVEUR

Depuis la béatification de notre compatriote, André Grasset de Saint-Sauveur, on nous a demandé de localiser l'endroit où il était né.

A cette question, voici ce que nous pouvons répondre :

André Grasset de Saint-Sauveur père, qui paraît avoir été à l'emploi du gouverneur de la Jonquière (1), quitte Québec presque aussitôt après le décès de ce fonctionnaire, en 1752, pour venir s'occuper d'affaires à Montréal (2). Et, bientôt il est à l'oeuvre. Au mois d'août il emprunte du sieur Nolan Lamarque l'argent qu'il lui faut pour établir un négoce (3), puis le 2 octobre 1752, il épouse à Notre-Dame de Montréal, la fille de son bailleur de fonds.

Cette première dame de Saint-Sauveur décéda au mois d'octobre 1755.

L'année suivante, le négociant Grasset convolait avec demoiselle Marie-Joséphé, fille de Jacques Quesnel-Fonblanche, marchand bourgeois, demeurant sur la place du marché et qui était propriétaire de tous ou presque toutes les maisons, dépendances et emplacements sis sur le côté ouest de la place du marché aussi appelé la place d'armes, entre les rues Saint-Paul et Capitale (4).

Lors de son premier mariage, M. Grasset de Saint-Sauveur habitait place du marché (5), et il était probablement locataire du sieur Quesnel. Après son second mariage il demeura chez son beau-père et c'est là que naquit, le 3 avril 1758, André Grasset de Saint-Sauveur, le martyr.

A n'en pas douter, c'est là également qu'il fut élevé jusqu'à 1764, alors que ses parents disposèrent de tous leurs biens et allèrent demeurer en France (6).

(1) Voir **B. R. H.**, 1899, p. 271.

(2) Danré de Blanzv, 14 mai 1752.

(3) Danré de Blanzv, 22 août 1752.

(4) Voir Terrier de Montréal, nos 190, 191, 192.

(5) Danré de Blanzv, 1er octobre 1755.

(6) Danré de Blanzv, 29 mars et 8 mai 1758.

x x x

On a prétendu que le négociant Grasset avait tenu feu et lieu près de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. Cette prétention ne résiste pas si l'on examine les actes que voici :

Le 29 mars 1759 (Panet) Louis Pénissault, négociant, vendait au munitionnaire général Cadet, deux emplacements sis entre les rues Saint-Paul, la rue Saint-François, les remparts et la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours.

Le 20 juillet 1760 (Panet) le susdit sieur Cadet pressé de réaliser le plus de fonds possible, revendait au sieur Grasset "demeurant en la maison du sieur Quesnel-Fonblanche, place du marché", les deux emplacements acquis de Pénissault.

Peu après, le deuil s'arrête sur les familles Quesnel et Grasset, car le 26 octobre 1760, Marie-Anne Franquelin, épouse de Jacques Quesnel et mère de madame Grasset, rend son âme à Dieu.

Le 28 avril 1761, (Panet) le sieur Grasset "demeurant place du marché en la maison de son beau-père", règle des comptes avec son associé le sieur Réaume ; tous deux avaient un comptoir à Détroit.

Le 3 septembre 1764, (Panet) Jacques Quesnel-Fonblanche, négociant, vend tous ses immeubles à Jean Orillat, négociant de Montréal. En suit l'énumération :

(a) "Une maison sur la place du marché, joignant d'un côté à la maison cédée par le sieur vendeur à feu Louis Hervieux et d'autre côté à la maison par lui vendue à Pierre Ranger."

(b) "Une autre petite maison sise rue Saint-Paul, tenant par derrière, en profondeur, au terrain cy-dessus vendu, d'un côté au Sr Ignace Hubert Lacroix et d'autre au Sr Ranger."

Le tout rapporte 19,000tt tournois, argent de France, que led. Sr acquéreur s'oblige de payer aud. vendeur *avant son départ pour France, cette présente année.*

A cette vente, étaient présents le Sr André Grasset St Sauveur, négociant de cette ville et dame Marie-Joseph Quenel Fonblanche son épouse, lesquels ont eu le

présent contrat pour agréable et se sont désistés de toutes prétentions que lad. dame St Sauveur pourroit avoir dans lesdites propriétés.”

Au pied du contrat, en date du 15 octobre 1764, est la quittance de M. Quesnel-Fonblanche.

x x x

On le voit les familles Quesnel et Saint-Sauveur se préparent à quitter le Canada. Il ne reste plus qu'à disposer de la propriété qui est à l'extrémité est de la rue Saint-Paul. Enfin, l'acheteur se présente :

“Le 10 octobre 1764, (Panet) André Grasset vend à Joseph Deschambault les deux emplacements qui voient la chapelle de Bon-Secours. Sur ces terrains on déclare qu'il n'y a qu'une maison à rez-de-chaussée, couverte en planche et servant de boucherie et de boulangerie ; et en outre, par derrière une écurie également couverte en planches.”

Rien n'autorise donc à croire que M. Grasset a quitté son beau-père qui était veuf, pour aller habiter une maison que l'on dit être une boutique chaque fois qu'on la vend en 1759, en 1760, en 1764.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Paul de Cazes — Né en France le 17 juin 1841, il était le fils d'un noble français qui vint s'établir dans les Cantons de l'Est et fut élu député de Richmond en 1863. Admis à la profession d'avocat en 1869, il pratiqua à Saint-Hyacinthe, en société avec MM. R.-E. Fontaine et Honoré Mercier. Il rédigea aussi le *Messager de Joliette*, le *Courrier de Saint-Hyacinthe* et la *Nation*. En 1880, M. de Cazes entra au département de l'Instruction Publique dont il devint le secrétaire après la mort de Oscar Dunn. Après avoir pris sa retraite, M. de Cazes alla vivre en France. Il décéda à Neuilly-sur-Seine le 28 mai 1913. Membre de la Société Royale du Canada, il avait publié *Notes sur le Canada*, *Code de l'Instruction Publique*, *Manuel de l'instituteur catholique*, etc, etc.

NOTES SUR LE CAP-DE-LA MADELEINE

1636-1640 — Concession, par la Cie des Cent-Associés, au Sieur Jacques de la Ferté, abbé de Ste-Marie-Madeleine, France, d'une étendue de terrain qui, sous le nom de Cap des Trois-Rivières, devient le rendez-vous des tribus indiennes pour la traite de leurs pelleteries.

1651 — Concession, par le susdit abbé, d'une seigneurie aux Jésuites, à condition d'y fonder une mission. Les Pères changent le nom de Cap des Trois-Rivières en celui de Cap-de-la-Madeleine.

1659 — Érection, par Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, d'une petite chapelle de bois, qui, deux ans plus tard, est vendue à la paroisse naissante de Ste-Marie-Madeleine.

1685 — Les Récollets, qui avaient succédé aux Jésuites en 1680, cèdent la paroisse à messire Paul Vachon, chanoine de la cathédrale de Québec.

1694 — Érection de la Confrérie du T. S. Rosaire.

1714 — Construction du *sanctuaire actuel*.

1854 — Restauration de la chapelle latérale du Rosaire, où est installée la statue qui est devenue l'objet de la vénération des pèlerins.

1864 — En prenant charge de la paroisse, M. l'abbé Luc Désilets s'efforce de la rénover par la dévotion au Saint Rosaire. Sa petite église devient dès lors un lieu de pèlerinage *privé*.

1879 — Merveilleuse formation, sur le St-Laurent, pour le transport de la pierre nécessaire à la construction d'une église plus convenable, d'un pont de glace que la piété des fidèles appelle *Pont des Chapelets*.

1888 — Le sanctuaire est dédié au Saint Rosaire. Transférée sur le maître-autel, la Statue exprime sa satisfaction en tenant ouverts, pendant quelques minutes et en présence de trois témoins dignes de foi, ses yeux modestement baissés. Le Sanctuaire est reconnu comme lieu de pèlerinage *public*. M. l'abbé Duguay remplace feu Mgr Désilets.

1900 — Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, déclare le Sanctuaire lieu de pèlerinage *diocésain*.

1902 — Les PP. Oblats sont appelés à remplacer M. le curé Duguay et les Pères Franciscains à la tête de la paroisse et comme gardiens du Sanctuaire.

1904 — *Couronnement* de la Statue miraculeuse par Mgr Cloutier, au nom de Sa Sainteté Pie X.

1906 — Construction de l'annexe ; érection des 15 Groupes du Rosaire.

1909 — Le Concile Plénier de Québec émet le voeu que les fidèles du Canada visitent le Sanctuaire en pieux pèlerinages.

1913 — Érection du Chemin de la Croix.

1915 — A l'occasion du deuxième centenaire du Sanctuaire, Mgr Cloutier le proclame lieu de pèlerinage *national*.

1916 — Érection du Calvaire.

1924 — Bénédiction du "Pont des Chapelets."

1925 — Le nombre des pèlerins s'élève à plus de 100,000.

(Extrait d'une notice publiée par les gardiens du sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine).

LES DISPARUS

L'abbé Jean-Baptiste Chartier — Né à la Présentation, comté de Saint-Hyacinthe, le 14 mai 1832, du mariage de Joseph Chartier et de Marguerite Chenette. Ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 12 octobre 1856, il fut professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, missionnaire de Saint-Thomas d'Aquin, Compton, de Sainte-Hedwidge, puis curé de Compton. En 1868, M. Chartier était nommé premier curé de Coaticook. On peut dire qu'au point de vue catholique c'est M. Chartier qui a tout créé à Coaticook. Église, couvent, écoles furent établis par lui. En 1877, il quittait Coaticook pour Saint-Ignace de Stanbridge. Curé ensuite de Sainte-Madeleine, il devint en 1880 procureur du séminaire de Saint-Hyacinthe. M. l'abbé Chartier décéda dans cette maison en avril 1917. Ce prêtre dévoué s'était beaucoup occupé de colonisation et il avait publié en collaboration avec M. J.-A. Chicoyne une brochure de propagande en faveur des Cantons de l'Est.

ANTOINE SARRAS DIT BEAUPRE

Il y a déjà 30 ans, en 1896, M. Benjamin Sulte entretenait les lecteurs du *Bulletin* (II, 130) d'un Canadien des Trois-Rivières, Antoine Sarras dit Beaupré, qu'il prétendait avoir été guillotiné à Paris sous la Terreur, en 1793. Si l'on relit le texte des *Annales Patriotiques* sur lequel il se base, on voit que l'historien des Trois-Rivières a conclu un peu hardiment en faisant d'Antoine Sarras dit Beaupré un guillotiné. Les *Annales Patriotiques* rapportent simplement que l'insulteur de Robespierre fut appréhendé et conduit à l'Abbaye. Elles ne disent pas qu'il fut guillotiné. Il est vrai que l'Abbaye était alors une porte assez largement ouverte sur la guillotine, mais on pouvait encore en sortir autrement. Rien n'empêche que malgré son imprudence, Beaupré ait réussi à s'en tirer, après s'être plus ou moins disculpé. Ce qui nous le fait croire, c'est que sur aucune des listes des victimes révolutionnaires en 1793, on ne rencontre le nom d'Antoine Sarras dit Beaupré ou un nom s'en rapprochant.

M. Benjamin Sulte estimait, à cette occasion, que c'était un vrai bonheur d'avoir eu un compatriote guillotiné sous Robespierre. Il n'a pas voulu manquer la chance qui lui était offerte d'en avoir un en effet, et il n'a pas hésité à compléter, selon son goût, la nouvelle des *Annales Patriotiques*. S'il vivait encore, nous pourrions tenter de le consoler en lui rappelant que si nous ne pouvons revendiquer sûrement Beaupré comme un guillotiné, nous comptons parmi nos compatriotes une victime de la Terreur plus glorieuse encore dans la personne d'André Grasset de St-Sauveur, récemment béatifié. Il est vrai que le martyr des Carmes n'était pas des Trois-Rivières.

Quoi qu'il en soit, M. Sulte n'a pas pu retracer aux Trois-Rivières cet Antoine Sarras dit Beaupré qui, s'il n'a pas été mis à mort, a eu au moins maille à partir avec les autorités révolutionnaires. Il n'a point trouvé aux Trois-Rivières de famille Beaupré dont ait pu sortir un fils de 34 ans en 1793.

Puisque nous sommes réduits aux conjectures, pourquoi n'en hasarderai-je pas une à mon tour ? Il n'y a pas

de Sarras dans le *Dictionnaire Tanguay*, mais, au volume VII, p. 258, il y a Antoine Tara, sergent dans les troupes, qui épouse, aux Trois-Rivières, le 5 février 1759, Suzanne Chapat, veuve Hérard. Qui sait si l'abbé Tanguay n'a pas lu Tara alors qu'il y avait Sara ? L'S et le T majuscules sont deux lettres assez faciles à confondre l'une avec l'autre dans certains manuscrits. Cet Antoine Tara, qui était sergent, devait avoir un nom de guerre comme la plupart des troupiers, et Beaupré en est un assez commun. Quelqu'un ayant accès aux registres des Trois-Rivières pourrait facilement s'assurer si le sergent marié le 5 février 1759 s'appelait Sara ou Tara, et surtout s'il n'a pas fait baptiser à la fin de 1759 un enfant du nom d'Antoine, quoique Tanguay n'en dise rien. Le fils d'Antoine Sara ou Tara, si fils il y a eu, n'avait qu'à naître en novembre ou décembre 1759 pour avoir 34 ans en 1793, conformément aux *Annales Patriotiques*.

Et c'est ainsi que voilà construit mon échafaudage de suppositions. Les amateurs trifluviens ont auprès d'eux ce qu'il faut pour en éprouver la solidité.

AEG. FAUTEUX

LES DISPARUS

L'honorable juge Joseph-Noël Bossé — Né au Cap-Saint-Ignace le 25 décembre 1807, du mariage de Joseph Bossé et de Marie-Louise Blais. Admis au barreau le 12 juin 1833. En 1843, il était nommé commissaire pour établir une cour de justice aux îles de la Madeleine. Le 25 juin 1864, M. Bossé était élu membre du Conseil législatif pour la division de la Durantaye. Il y siégea jusqu'à la Confédération. Le 22 mai 1867, il était nommé sénateur de la puissance du Canada pour la même division. Nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Québec le 22 janvier 1868, on lui assigna, le 27 mai 1870, le district de Montmagny. M. Bossé abandonna ses fonctions judiciaires le 9 novembre 1880 et décéda à Québec un an plus tard, le 24 septembre 1881.

JACQUES VIGER ET LES CENTENAIRES

Jacques Viger, premier maire de Montréal, et fondateur de la Société Historique de Montréal, fut un archéologue et un chercheur passionné. Toujours il s'appliqua à contrôler les informations qu'il puisait dans les livres et dans les journaux ou qu'il recevait verbalement. Mais surtout, lorsqu'on lui parlait de centenaires s'empressait-il de vérifier l'exactitude des dates que fournissaient les informateurs et le *Répertoire national* nous a laissé une idée de sa manière de procéder. Dans cette étude intitulée le *Faux et le vrai centenaires canadiens*, il parle de deux personnes qui se prétendaient âgées de plus de cent ans. L'une était un François Forgeue-Monrougeau surnommé le Bonhomme de cent ans et qui vivait en 1827, à Saint-Martin de l'île Jésus. A cette date le modeste "habitant" avouait qu'il avait 122 ans.

Pour en avoir le coeur net, Jacques Viger rendit visite au vieillard et nota tout ce qu'il racontait ou débitait sur son existence, puis il écrivit au curé de Beaumont, où le sieur Forgeue prétendait être né en l'an de grâce 1705. Sans tarder M. Viger acquit la certitude que le Bonhomme Cent ans n'avait que 90 ans lorsqu'il décéda en 1829.

Pour l'autre centenaire, il ne fut pas aussi heureux. Vainement, il essaya de trouver l'acte de naissance de Marie Savard qui s'accordait 102 ans en 1828 et il dut conclure des dates précises que la vénérable dame lui fournissait qu'il était bien en présence d'une centenaire authentique.

Mais si le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay eut été alors à sa disposition, l'érudit Jacques Viger n'aurait pas eu de peine à constater que la dame Savard divaguait autant que le sieur Forgeue.

En effet, Marie Savard soutenait qu'elle était née en 1726 du mariage de Pierre Savard et de Marie Bouré, qu'elle s'était mariée à 22 ans la première fois ; qu'elle avait 33 ans lors de la prise de Québec, enfin, qu'elle avait épousé successivement un Charbonneau, un Schmarr et un Julien.

Presque tous ces faits sont vrais, mais la mémoire de la centenaire lui avait joué un mauvais tour. A un moment de son existence, dix ans s'étaient soudain ajoutés à son âge réel, et l'ordre de ses mariages s'em mêla curieusement.

Si M. Viger avait vécu au temps de Mgr Tanguay il aurait modifié ses conclusions, car voici l'histoire véritable de Marie Savard en quelques lignes.

Le 1er mars 1734, Pierre-François Savard épousa à Charlesbourg, Marie Bouré.

De ce mariage naquit Marie-Madeleine née en 1736. Elle épousa 1°, à Québec, Charles Bonneau, le 18 avril 1757 ; 2°, à Québec, Jean-Bte Charles-Louis Julien Helot, le 11 septembre 1758 ; 3°, à Québec, Benjamin Sehmare, le 6 février 1787. Enfin, elle fut inhumée à Montréal le 20 août 1829. Et l'acte de sépulture nous informe officiellement que la défunte décédée l'avant-veille était âgée de 103 ans, 3 mois et 10 jours et veuve d'Amable Charbonneau.

En réalité, cette brave dame n'avait que 93 ans.

x x x

A l'encontre de ce qui se croit généralement, la moyenne de la longévité humaine augmente constamment dans les pays civilisés. Il y a plus d'un siècle, elle était à peine de 22 ans, aujourd'hui elle dépasse 45 et comme la science n'a pas dit son dernier mot on peut espérer des chiffres meilleurs. Toutefois on n'en est pas encore rendu au temps où le nombre des centenaires augmentera sensiblement.

Autrefois, avant les moyens de communication rapides et la tenue rigide des registres de l'état civil, chaque paroisse avait son centenaire, la plupart du temps faux. Mais depuis, rares sont ceux qui ont véritablement doublé le fameux cap de la centaine ?

Lors du premier recensement décennal fait dans tout le Canada, sous la Confédération, c'est-à-dire en 1870-1871, MM. J.-C. Taché et l'abbé Tanguay, au cours de leurs travaux de statistiques, dressèrent une liste de 421 noms de prétendus centenaires ayant vécu au Cana-

da (1). Sur ce nombre, écrivit plus tard M. Sulte, 339 ont été complètement mis de côté, faute de fournir des preuves ayant l'apparence de la vérité. Restaient donc 82 cas, tous Canadiens-français qui ont été l'objet d'enquêtes soignées.

Et alors on constata qu'il n'y avait parmi ces vieillards que neuf personnes ayant réellement atteint l'âge de cent ans et plus.

Il y a quelques années on m'apprit qu'un sieur Bauron-Major était mort à Saint-Martin, île Jésus. En effet, je trouvai dans le registre paroissial la déclaration suivante : 7 novembre 1884, sépulture de François Bauron et de Marguerite Jarry, âgé de 103 ans.

Mais après avoir fait les recherches nécessaires j'acquis la certitude qu'il avait été baptisé à Saint-Laurent le 24 août 1786, ce qui ramenait le "plus que centenaire" à 98 ans. Et pour terminer rappelons un mot de Jacques Viger qu'aimait à citer M. Sulte : "Par tout pays, ne va pas à cent ans qui veut" (2).

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Charles-Gowen Lindsay — Né à Québec le 20 août 1829, du mariage de William-Burns Lindsay, et de Maria Jones. A l'âge de quatorze ans, il s'embarquait sur le navire de guerre *Camperdown* en qualité d'élève de marine. Promu officier, le jeune Lindsay servit sur différents vaisseaux de guerre et sous divers officiers. Son premier commandement important lui fut donné pendant la guerre de Russie. Il eut la charge du *Harpy*, qui servait d'allège au vaisseau de l'amiral Boxer, dans la mer Baltique. Lindsay servit ensuite comme lieutenant sur l'*Annibal*. Lindsay prit part au siège de Sébastopol et à l'assaut de Kimburn. En 1861, il fut nommé commandant du *Galatea*. Le commandant Lindsay décéda à Saint-Servan, en France, le 25 janvier 1871.

(1) Voir **Recensements du Canada, 1608 à 1876**, vol. V du **Recensement de 1870-71**, pp. 384 et suiv. Résumé d'une étude sur la longévité.

(2) Benjamin Sulte, **Pages d'histoire**, p. 400.

FRANCOIS DE LA ROCHEFOUCAULD DE SURGERES

Personne, jusqu'ici, ne semble s'être occupé de rechercher qui était ce chevalier de Surgères que l'on trouve si étroitement associé aux travaux de Lemoyne d'Iberville en 1698 et en 1699, lors de l'établissement de la Louisiane. On sait que, lors du premier voyage d'Iberville dans les eaux du Mississipi, le chevalier de Surgères commandait la frégate du roi *le Marin*, tandis que notre héros canadien, chef de l'expédition, commandait *la Badine*. La Société Historique et littéraire de Québec a publié vers 1871 le Journal de voyage de ces deux frégates. Il est fréquemment question de M. de Surgères dans le volume des *Découvertes et Etablissements des Français* consacré par Pierre Margry aux voyages d'Iberville, mais on ne saurait trop regretter que Margry n'ait pas cru devoir accompagner ses précieux documents de notes biographiques sur les personnages en cause. Après avoir longtemps cherché pour ma part l'identité du chevalier de Surgères, je crois l'avoir enfin découverte.

Le marin, compagnon d'Iberville, n'était autre qu'un la Rochefoucauld. Dans la notice qu'il consacre à la famille la Rochefoucauld, dans le supplément de 1735 à son *Dictionnaire Historique* (II, 517), Moreri mentionne François de la Rochefoucauld, seigneur marquis de Surgères, fils de François-Charles de la Rochefoucauld de Fonseca et d'Anne-Charlotte-Françoise de la Rochefoucauld d'Estissac. Il appartenait à une branche sortie des la Rochefoucauld Montendre par Isaac de la Rochefoucauld, marié à Hélène de Surgères, une parente et homonyme de la célèbre amie de Ronsard. Né le 14 février 1664, dit Moreri, chevalier de Saint-Louis en 1699, capitaine de vaisseau en 1701, il acheta de son frère aîné, Charles, mort capitaine de vaisseau en 1714, la terre de Surgères en Saintonge. Il épousa, en 1704, Angélique Lée, veuve de François Lucas de Demuin, capitaine de vaisseau et en eut postérité.

D'autre part, nous avons les états de service du chevalier de Surgères, tels qu'ils apparaissent aux Archives de la marine, d'après Laffillard. Enseigne de vaisseau, le 26 janvier 1690, lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1694, capi-

taine de frégate le 1er janvier 1696, capitaine de vaisseau le 1er août 1701, il quitta la marine le 28 octobre 1725 et mourut à Surgères le 4 novembre 1731.

Il n'y a plus aucun doute, il me semble, que le chevalier de Surgères des États de marine est le même que le la Rochefoucauld de Surgères de Moreri.

Les documents publiés par Margry donnent M. de Surgères précisément comme capitaine de frégate en 1699 et établissent qu'il a été fait chevalier de Saint-Louis, en même temps que Lemoyne d'Iberville, le 22 août 1699.

AEG. FAUTEUX

CLAUDE MAUGUE, MAÎTRE D'ÉCOLE

A plusieurs reprises, dans *l'Histoire du notariat au Canada* de feu J.-Edmond Roy et dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, il est question de Claude Maugue qui fut notaire dans la seigneurie de Lauzon puis notaire et greffier de la juridiction de Montréal.

M. Roy, dans son *Histoire du notariat au Canada*, fait connaître l'histoire de cet intéressant notaire mais il a oublié de nous apprendre qu'avant d'être parfait notaire le sieur Maugue fut maître d'école à Beauport.

Ce détail n'a pas une grosse importance. Tout de même, il ajoute un chaînon à l'histoire de Maugue.

On a encore ici une preuve de l'importance de nos anciens actes de notaires. C'est dans un acte de Paul Vachon, absolument étranger à Maugue, que nous trouvons cette note. Le 11 août 1673, Vachon dresse un acte pour madame veuve Robert Giffard, seigneuresse douairière de Beauport, et au bas on lit: "présence de Claude Maugue, maître d'écoles, et de Denis Avisse, huissier royal, tesmoins qui ont avec la dite dame signé."

P.-G. R.

LE CITOYEN CEBET

Les Archives de la Marine à Paris contiennent deux mémoires sur le Canada signés Cebet, d'après le rapport Marmette (*Rapp. Arch. du Canada*, 1887, pp. CCLXII et CCXLIV). Le premier, daté de 1777, est adressé au ministre de la Marine et est intitulé : "Projet pour faire rentrer le Canada sous la domination de la France." Le second est daté du 18 pluviôse, an III (6 février 1795) et intitulé : "Esquisse historique et politique sur le Canada, présentée à la Convention Nationale par le citoyen Cebet, chef du Bureau du Mouvement de la Commission des Armes et Poudres."

Il n'y a pas à douter que les deux mémoires, quoique écrits à 18 ans de distance, sont du même auteur, car, dans les deux cas, celui qui tient la plume est censé avoir du Canada une connaissance personnelle acquise avant la cession de ce pays à l'Angleterre. Au cours du premier mémoire présenté en 1777, Cebet invoque lui-même comme une des raisons de son intérêt pour le Canada qu'il est marié à une Canadienne. Quelqu'un pourrait-il nous renseigner sur ce Cebet qui semble avoir gardé de notre pays un souvenir si persistant ?

Il y avait à Québec avant 1760 un écrivain de la marine de ce nom. Le curé Récher le mentionne dans son *Journal* à la date du 9 septembre 1759 (*B. R. H.*, IX, 138), mais il l'appelle Sebet. D'autre part, nous le retrouvons mentionné comme commis de Cadet dans les Archives de la Bastille (tome XVIII) et son nom y est inscrit sous les deux formes : Cebet ou Sebet. Le Cebet de 1777 et de 1795 doit être le même que celui de 1759. S'il se maria avec une Canadienne, comme il le dit lui-même, ce fut probablement après son retour en France, car son mariage n'a pas été enregistré par Tanguay.

Dans une lettre du 26 mai 1814, écrite de Beaulieu, près de Loches, Mlle Elizabeth de Lacorne parle d'un M. Cuny, avocat, qui était le gendre de M. Cebet, mort il y a quelques années. S'il s'agit de notre Cebet, il serait donc mort dans les premières années du 19^e siècle, au milieu de la petite colonie canadienne de la Touraine.

AEGIDIUS FAUTEUX

LETTRE DE L'HONORABLE LOUIS DE SALABERY
A SES SOEURS, RELIGIEUSES A L'HOPITAL
GÉNÉRAL DE QUEBEC

I y a grande apparence, mes chères et tendres soeurs, que me voilà dégradé à Montréal. On nous a, à plusieurs reprises, avertis de nous tenir prêts à partir, nous en avons été quittes pour la peur. Je crois notre départ certain, mais j'en ignore bien le tems. Il y a apparence que ce ne sera qu'à la navigation, tant les dégels sont ici considérables.

Profitez donc de cet heureux tems où je ne suis pas encore dans un si grand éloignement de vous, pour me faire passer de vos nouvelles. Vous scavez, mon aimable et tendre St-Michel, combien elles me sont précieuses. C'est ce qui me jette toujours dans le dernier étonnement, que vous me laissiez si longtems sans m'en donner. Mais je crois que vous m'aurez écrit quelques lettres qui auront été perdues. Je ne scai si vous avez eu ma dernière. Jy répondais à celle où vous m'annonciez la mort de Mr de Lanaudière, etc, et où vous me donniez quelques commissions que j'ai faites bien ponctuellement, comme vous pouvez penser. Je vois assez souvent Madame Campbell, nous parlons de vous, et Melle de St Ours plus souvent que tous les jours. Vous entendez bien que c'est avec un plaisir toujours nouveau, puisque vous la connaissez. Je ne crois pas que l'univers ait jamais rien vû de plus parfait. Quelle âme! pour l'esprit, il est un peu trop élevé, il est tel pour que je ne m'avise pas d'en parler. Je l'admire en silence. Nous parlons souvent de l'Hôpital général. Je vous félicite qu'elle y soit adorée.

Vous nous causez souvent de l'inquiétude, quelques fois des impatiences. Elle se fâche, elle gronde notre mère. Mon Dieu! si j'avais une amie comme cela, que je ne lui donnerais pas sujet de me gronder! N'allez pas croire que je m'ingère de donner ici des avis à notre mère: Elle pourrait bien dire le proverbe latin *Jus Minervam docet*, que je puis vous rendre par: gros Jean remontre à son curé. En latin il m'est encore plus défavorable.

Après tout, je suis persuadé que Madame la supérieure n'est pas femme à avoir des négligences, et que si elle n'a

pas écrit c'est qu'elle ne l'a pas pu. Elle sçaura bien réparer cela.

Pour vous, mes chères petites soeurs, écrivez moi donc, je vous en supplie. Un mot de votre santé si vous ne pouvez pas plus.

Après avoir assuré Mr de Rigauville de mon tendre respect, dites lui que mon cousin est à Philadelphie. L'on a eu ici des avis certains. Marquez moi si votre père a reçu des lettres de lui depuis sa captivité. Présentez pour moi à Mde votre supérieure les assurances de mon profond respect. Je ne devais vous dire qu'un mot, et voilà déjà une longue lettre. Plût à Dieu que vous suivassiez cet exemple. Mais vous le ferez. Mettez à profit le tems que je serai ici. Je ne crois pas en faire un meilleur usage que de l'emploier à vous assurer de toute ma tendresse pour vous.

Adieu, chères soeurs, je vous souhaite une aussi bonne santé que l'est à présent celle de votre très fidèle frère et serviteur

SALABERRY

Montréal, 18e mars 1776 (1).

LES DISPARUS

Joseph-Cyrille Auger — Né à Terrebonne le 25 mars 1836. Admis à la pratique du notariat le 15 octobre 1851, il exerça sa profession à Terrebonne jusqu'à sa nomination au poste de registrateur de Montréal-est, en 1877. M. Auger décéda à Montréal le 18 janvier 1901. Auteur de *Compilation et recueil des lois statutaires touchant l'enregistrement des droits réels et des privilèges et hypothèques, etc.* (1899).

L'honorable Jules-Ernest Larue — Né à Québec le 7 juillet 1844, du mariage de Édouard-Wilbrod Larue, notaire, et de Louise-Badelard Panet. Il fut admis au barreau le 6 février 1866. Le 12 avril 1886, M. Larue était nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Gaspé. Deux ans plus tard, le 25 février 1888, il était transféré au district de Rimouski. Le juge Larue prit sa retraite le 1er octobre 1907. Il décéda à Québec le 26 novembre 1913.

(1) Archives de la province de Québec.

AUGUSTIN CUVILLIER

Parmi les Canadiens qui se sont illustrés durant la première moitié du XIX^e siècle, il est une figure qui se détache d'entre les autres, qui fait pour ainsi dire contraste avec le reste de la députation par ses qualités peu ordinaires. M. Augustin Cuvillier n'était, comme la plupart de ses collègues de l'Assemblée, ni un homme de profession ni un agriculteur. C'était l'un des rares marchands canadiens qui furent membres de la législature à cette époque.

Homme de grand jugement, financier habile et intègre, l'un des fondateurs et des premiers directeurs de la Banque de Montréal, M. Cuvillier ne contribua pas peu à l'éclaircissement, à la direction et à la solution des problèmes financiers de la Chambre.

Envoyé en mission en Angleterre par l'Assemblée législative, en 1828, pour y exposer la situation financière de la province, il soutint brillamment son rôle devant un comité spécial de la Chambre des Communes anglaises, nommé pour faire une enquête sur l'état de la province du Bas-Canada, et il prouva que, dans les questions de ce genre, un Canadien n'était pas inférieur aux Anglais. S'il eût vécu un peu plus tard, M. Cuvillier eût fait un ministre des finances de premier ordre ; il était éminemment qualifié pour ce poste de confiance.

Fils d'Augustin et d'Angélique Miot dit Gérard, Augustin Cuvillier naquit à Québec le 21 août 1779. Il était l'aîné de sept enfants, quatre garçons et trois filles.

Cette famille n'est pas très ancienne dans le pays. Philippe-Augustin, grand-père de celui qui va nous occuper, était le fils de Jean-Philippe et de Jacqueline Carpentier, de Pénin, diocèse d'Arras. Philippe-Augustin épousa à Québec, le 16 juin 1755, Marie-Anne Chevalier, née en 1735.

La famille Hénin de Cuvilliers est noble et originaire de Flandre, elle était établie dans la Thiérarchie et en Champagne dès l'an 1410. Elle fut maintenue dans sa noblesse par deux jugements souverains, rendus les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Crémonville et Angeray,

et par deux arrêts rendus en 1667 et 1668, d'après la production des titres, faite par devant Louis-François Le Fèvre de Caumartin, intendant de la province de Champagne, chargé par le roi de vérifier les qualités des nobles qui y existaient alors. (De Saint-Allais, Nobiliaire Universel de France, tome 8, pp. 42-45). La branche principale de cette famille portait pour armes : de gueules, à la bande d'or brisé en chef, d'un lion d'azur ; l'écu timbré d'un baume taré de front, grilleté, liséré d'or de ses lambrequins d'or, de gueules et d'azur, sommé d'une couronne de comte, ayant pour cimier un griffon issant, et pour supports, deux lions, (Ibid.)

Après avoir fait ses études au Collège de Montréal, Augustin entra dans le commerce et se fit un nom comme agent, encanteur et courtier, et devint bientôt l'un des marchands les plus en vue de la métropole. Nous ne savons où il apprit l'anglais, mais il possédait cette langue à la perfection (1).

Le 7 novembre 1802, il épousait à Montréal, Marie-Claire, fille de Joseph-Marie Perrault. De ce mariage naquirent sept enfants : Thomas-Augustin, baptisé le 16 août 1803 ; Marie-Anne, baptisée le 7 décembre 1804 ; Joseph-Georges, baptisé le 17 juin et sépulture le 31 août 1806 ; Jean, né le 4 mars 1810 ; Angélique, née le 17 novembre 1811 ; Augustin, baptisé le 21 décembre 1813 ; Maurice, baptisé le 26 février 1816 ; et Marie-Luce, née le 12 juin 1817.

Dès le commencement de la guerre de 1812-15, M. Cuvillier offrit ses services au gouvernement.

Le 21 septembre 1812, un ordre général de milice incorporait le cinquième bataillon de milice, qui fut bientôt connu sous le sobriquet de "The Devil's Own" car il était composé de rudes gaillards qui n'avaient pas froid aux yeux. M. Cuvillier obtint une commission de lieutenant dans ce corps et en fut nommé adjudant. Le 17 mars 1813, il était promu capitaine et quelques mois plus tard il était chargé d'une mission difficile autant que périlleuse, et qui demandait autant de tact que de bravou-

(1) Voir plus loin sa lettre du 19 juin 1813 au colonel Lethbridge.

re ; celle d'aller sur la frontière et de pénétrer les lignes ennemies, pour s'enquérir de ses forces. Voici comment il rendit compte de sa mission au colonel Lethbridge, commandant de district, à Côteau-du-Lac.

Soulanges (Cedars) 19th June 1813.

Sir,

In conformity to the orders of Major General De Rottenburg, I proceeded on the 15th instant to the Province Line at Salmon River, to reconnoitre the Enemy's position and strength at that Post ; but more particularly to procure correct information relative to Deserters from the different Battalions of Embodied Militia, who were represented to Major General de Rottenburg as having taken refuge with the Enemy—and also relative to others of His Majesty's Canadian Subjects who were settled in that part of the enemy's country.

On the morning of the 16th, myself and companions, (Julien Perrault and Amable Foucher), got near to the enemy's Picquet unperceived ; but finding that I could not without the greatest difficulty and danger, owing to the impervious state of the Woods, approach near enough to his Block House, or converse with the neighbouring inhabitants on the subject of my mission, we resolved, after taking the usual precautions in the event of a separate examination, to allow ourselves to be conducted by the Picquet Guard as Prisoners to the Fort, where we could procure all the information required. The Picquet is on the left bank of Salmon River about two rods from the line 45° , and about One Mile & a quarter below the Block-House ; it was composed of four persons, one of whom a Boy of about 14, another of 16 and two Men. The Arms to all appearance were new, and in tolerable good order. The Block-House is situated on an eminence on the same side of the River, about two rods from the High Road. It is built of Elm, and quite new. The Loop-holes are about 10 inches long, and about 18 inches apart ; and not adapted to the purpose intended. The Militia Force is composed of a Captain, Lieutenant, Ensign and Thirty five men principally Waiters at Taverns, Servants, Journeymen, Shoemakers

& Tanners ; not more than 8 or 10 men sleep in the Block-House at night, the rest are distributed all over the Village.

The Captain lodges at Stuson's Tavern, the Ensign at another, and the lieutenant is the only officer who remains in the Block-House. There are 5 or six Canadian families in the Village. The men are engaged in the Militia Service of the United States for irregular periods, some for two, others for four and six months at the rate of ten or eleven Dollars p. m., besides rations.

These Canadians were either established there or were labourers in that Country, previous to the declaration of War, except one named Lorrain, a ringleader of the Pointe-Clair party — he likewise is engaged in the Militia. Some deserters from our Embodied Militia had also taken refuge at that place but were enlisted in the regular service, and sent to the depot at Greenbush.

From the description given of the composition of the force the above mentioned Post, you will see how inefficient it must be even for the purposes of defence.

I had several opportunities of looking into the Pouches of some of the Sentries placed over me, and found them without ammunition, and I have reason to believe that the Post is without that very essential requisite. There is no Artillery—about one Hundred & fifty Barrels of Beef, a few Barrels of Pork and about Sixty Pounds of Flour destined to Victual some of the Indians of St. Regis, compose their Stock of Provisions.

From my being very well known in that Country as a Merchant, no suspicion attached to me, and I was permitted to go through the Village, accompanied by a Subaltern officer, and to converse with the inhabitants, who with different views, but chiefly those of Trade, were anxious to communicate with me. From them I procured all the information I required.

My release was occasioned by an agreement which the Commanding Officer said was entered into, quite lately between the Ministers of Great Britain & of the United States, stating that all persons which by the events of War should be taken by either Power and who

are found without Arms, such as Merchants, Surgeons, Surgeons Mates and persons of similar description and against whom no suspicion attached, should be immediately given up. The Commanding Officer, after a consultation and an examination which lasted two days, decided that my case came within the purview of this convention and that I should be set at liberty.

On the 18th I was escorted by an officer to the Province line where I found my canoe, and was permitted to depart. I cannot but speak in the highest terms of the handsome and polite manner in which I was treated by Captain Irwin the Commanding Officer, as also the other Officers and inhabitants of that Village, and cannot conclude this letter without bearing testimony to their peaceable disposition towards the inhabitants of Canada in General.

I have the honor to be,

Sir,

Your most obed. Serv.

Augustin Cuvillier,

Captn. 5th Battn. S. & E. Militia.

Colonel Lethbridge,

Inspecting Field Officer,

Commanding the District

Coteau du Lac.

Le capitaine Cuvillier donna sa démission de la milice le 9 avril 1814. Il reçut plus tard la médaille de Châteauguay et obtint 800 acres de terre dans le canton de Litchfield en récompense de ses services durant la guerre.

Le 13 mai 1814, il était élu à la Chambre d'Assemblée, dans le comté de Huntingdon, et il continua de représenter ce collège électoral jusqu'au 2 septembre 1830.

Après la redistribution des sièges, il fut élu le 26 octobre 1830 dans le comté de Laprairie et représenta ce comté jusqu'au 9 octobre 1834. Défait aux élections de cette année, il ne reparut plus à l'Assemblée.

Grâce à ses connaissances en fait de finances et de commerce, M. Cuvillier devint bientôt l'âme du comité du budget.

Voici en quels termes, M. Fauteux (1) raconte la fameuse affaire de l'“ impeachment ” du juge Foucher de Montréal ; affaire qui fit beaucoup de bruit et qui dura plusieurs années. C'est l'un des événements qui montrent le mieux la conduite scandaleuse des gouvernants du temps.

“ M. Austin Cuvilier, député à la Chambre d'Assemblée, n'avait pas été heureux comme plaideur devant le juge Foucher. Non content des 24 heures allouées à tout condamné pour maudire son juge, il proposa contre lui, de son siège en chambre, le 21 janvier 1817, une motion d'“ impeachment ”. Il alléguait que le juge Foucher avait perverti les fins de la justice et préparé lui-même certaines procédures pour le compte d'une des parties dans les causes qu'il devait juger. C'est ainsi qu'il aurait aidé ouvertement son commensal et ami Pierre-Ignace d'Aillebout dans plusieurs causes, notamment en 1811, lorsqu'il était poursuivi, comme exécuteur testamentaire du grand vicaire Saint-Onge, au nom de la Couronne, mais pour le compte de Joseph Boucher de Montarville et de son épouse Marie Avrard, et en 1813, lorsqu'il poursuivait lui-même Étienne Duchesnois, de Varennes, en recouvrement de rentes collectées. L'enquête parlementaire qui se fit aussitôt, révéla en effet que le juge Foucher avait montré un soucis bien particulier des intérêts de son ami d'Aillebout. La Chambre décida qu'il y avait lieu à “ impeachment ” et demanda au pouvoir exécutif la suspension du juge Foucher. Mais le prince régent à qui fut laissé le soin de décider en dernier ressort ne crut pas devoir se rendre au désir de l'Assemblée et maintint en ses fonctions le magistrat discuté ”.

M. Bédard (2) nous fournit plus de détails sur cette affaire scandaleuse.

“ M. Cuvilier accusa ensuite le juge Foucher d'avoir servi les intérêts de quelques amis, entre autre d'un nommé d'Aillebout, pour qui il avait rédigé une action qu'il jugea ensuite en sa faveur, sans vouloir entendre les té-

(1) Fauteux, *La Famille d'Aillebout*, p. 164.

(2) *Histoire de Cinquante Ans*, pp. 156-158.

moins des parties, et d'avoir aussi traité avec insolence quelques membres du barreau qu'il croyait être ses ennemis ; en agissant ainsi il s'était rendu coupable de malversation et avait déshonoré la magistrature.

“ Ces différentes accusations furent en partie prouvées, la mise en accusation du juge fut décrétée, une adresse au prince régent accompagnée des témoignages rendus dans l'enquête, fut remise entre les mains du gouverneur avec prière de la faire parvenir à sa destination, et de suspendre en même temps le juge Foucher de ses fonctions. Le gouverneur avait pris communication de la preuve faite contre le juge, et avait décidé de le suspendre, il communiqua sa détermination à la Chambre le 3 mars. Deux jours auparavant, sur la proposition de M. de Gaspé, le conseil avait par une adresse prié le prince régent, de ne pas punir le juge Foucher sur les plaintes portées contre lui par l'Assemblée, avant que lui, le conseil, y eût donné son concours, que ces plaintes devaient être jugées légalement devant un tribunal compétent, que c'était lui, le conseil, qui devait être ainsi érigé en haute cour de justice.

La Chambre répliqua “ que les prétentions du Conseil n'avaient aucun fondement et qu'elles tendaient à favoriser les coupables qui ne sont pas justiciables des tribunaux ordinaires, à les faire échapper à la justice et à favoriser un pouvoir oppresseur et arbitraire...”

“ Le protonotaire Monk, continue M. Bédard, avait refusé de produire des dossiers à l'enquête contre le juge Foucher, il fut envoyé en prison par ordre de la Chambre ; un nommé Lacroix, avocat de Montréal, s'était rendu coupable de parjure dans cette affaire, on ordonna son arrestation mais il s'enfuit du pays. Plusieurs députés avaient refusé de participer aux accusations formulées contre le juge Foucher” (1).

M. Cuvillier fut l'un des fondateurs de la Banque de Montréal, établie le 23 juin 1817 par un groupe de marchands de cette ville. C'étaient MM. John Richardson, George Garden, George Moffat, Thomas A. Turner, Ro-

(1) Voir aussi Documents relatifs à l'Histoire Constitutionnelle, 1791-1818, p. 508.

bert Armour, James Leslie, Horatio Gates, John C. Bush et Augustin Cuvillier (1).

Aux élections qui eurent lieu le 17 août 1817, M. Cuvillier fut élu l'un des directeurs de la banque, mais il ne fit pas longtemps partie du bureau de direction ; il se vit forcé de s'en retirer à cause de ses attaches politiques.

Le 9 décembre de cette année, il était nommé encanteur pour la vente des propriétés des Récollets à Montréal (2).

Avec l'arrivée de lord Dalhousie, la question des finances, qui avait été depuis plusieurs années la pierre d'achoppement de l'administration, prit une intensité nouvelle. Le nouveau gouverneur avait à ce sujet des idées bien arrêtées et des instructions de Downing-Street, à l'effet de contrecarrer les prétentions de l'Assemblée, qui réclamait le droit de voter toutes les dépenses de l'administration de la manière qu'elle jugerait à propos.

“C'était, dit M. Garneau, (3) MM. Papineau, Neilson et Cuvillier qui avaient dirigé le grand débat sur les finances avec le bureau des colonies, représenté ici par le gouverneur et le Conseil. MM. Papineau et Neilson s'étaient chargés de la discussion du principe : M. Cuvillier, des chiffres et de la comptabilité. On ne put ni leur en imposer ni les trouver en défaut sur les matières d'impôt et de finance ; mais les ministres avaient le pouvoir, et ils en avaient usé pour dissoudre les parlements, afin d'intimider les représentants du peuple.”

Un comité fut nommé par l'Assemblée à la session de 1823 pour s'enquérir du péculat du receveur général Caldwell. M. Cuvillier présidait ce comité. Le 3 février 1824, il fit à la Chambre un rapport très élaboré et très clair. La défalcation se montait à £96,117. 13. 4, suivant la déclaration même de Caldwell.

M. Cuvillier était président du comité du budget en 1825, lorsque le lieutenant-gouverneur Burton accepta, en l'absence de lord Dalhousie, le budget tel que voté par la Chambre.

(1) *The Centenary of the Bank of Montreal, 1817-1917.*

(2) *Arch. du Canada*, série C. vol. 605, p. 83.

(3) *Hist. du Canada*, 1882, III, p. 237.

A la séance du 21 janvier une pétition de divers électeurs du comté de Buckinghamshire fut présentée à l'Assemblée par M. Cuvillier. Dans cette requête l'on demandait l'annulation des mandats de M. Bourdages et de M. Jean-Baptiste Proulx, pour de prétendues irrégularités de la part du rapporteur-rédacteur de l'élection, mais la prétention des requérants dut être écartée et ces messieurs conservèrent leur siège.

Le retour à Québec de lord Dalhousie, en 1825, remit bientôt sur le tapis la question du vote du budget. Le gouverneur refusa le bill des subsides, qui avait d'ailleurs été rejeté par le Conseil, et blâma la Chambre de persister dans ses prétentions. La législature fut prorogée le 7 mars 1827, et dissoute le 5 juillet suivant.

A la session suivante, ouverte le 20 novembre de cette année, lord Dalhousie ayant refusé de reconnaître l'élection de M. Papineau comme président, la Chambre fut prorogée trois jours plus tard.

Sur la proposition de M. Cuvillier, la Chambre avait déclaré : " Que le choix du président devait se faire librement et indépendamment du pouvoir ; que M. Papineau avait été élu par l'Assemblée ; que la loi n'exigeait pas l'approbation du gouverneur, laquelle n'était comme la présentation qu'une cérémonie fondée sur un simple usage " (1).

M. Papineau et ses amis convoquèrent des assemblées par toute la province. Les Canadiens furent invités à signer des représentations que l'on voulait transmettre en Angleterre. Quatre-vingt-sept mille signatures furent recueillies et MM. Viger, Cuvillier et Neilson furent chargés de les porter à Londres.

MM. Viger et Neilson s'occupèrent du point de vue légal et constitutionnel, tandis que M. Cuvillier fut chargé de la question des chiffres. Interrogé par le comité spécial de la Chambre des Communes, il s'acquitta si bien de sa besogne, que ses réponses, précises et marquées au coin de l'habileté et de la connaissance des affaires, jetèrent toute la lumière voulue sur cette question, et ne laissèrent rien à désirer.

(1) Journal de la Chambre d'Assemblée.

A la séance de 1829, la Chambre d'Assemblée vota des remerciements à MM. Neilson, Viger et Cuvillier pour les services précieux qu'ils avaient rendus à la province durant le cours de leur mission en Angleterre. Ces remerciements ayant été transmis à ces messieurs, ils ne manquèrent pas de remercier la Chambre des paroles bienveillantes qu'elle leur avaient adressées.

Le 14 mai 1830, M. Cuvillier s'occupait de la construction d'une maison d'école à Saint-Constant. Le 3 août suivant il acceptait la nomination de juge de paix pour le district de Montréal.

Une proclamation du 5 juin 1832 annonçait l'incorporation de la ville de Montréal, et le 23 mai suivant, M. Cuvillier était désigné pour présider aux élections des premiers conseillers municipaux. Il fut cette même année nommé juge de la cour spéciale des sessions de la paix, qui administra les affaires de la ville en attendant la mise en force du statut.

A Québec, les choses allaient de mal en pis. A la session de 1834, ouverte le 7 janvier, lorsqu'un comité de bonne correspondance avec le Conseil fut proposé selon l'habitude, M. Bourdages s'éleva fortement contre la nomination d'un tel comité, et M. Lafontaine déclara qu'il de croyait pas qu'un pareil comité fût nécessaire. M. Cuvillier lui répondit qu'il était du devoir de l'Assemblée de se tenir en correspondance avec le Conseil et qu'il était puéril de s'opposer à cet acte de convenance.

Lorsque M. Bédard proposa les fameuses "résolutions", MM. Neilson, Cuvillier, Quesnel et autres se séparèrent de M. Papineau, qui allait trop loin, pensaient-ils, et votèrent contre ses propositions. M. Neilson avait proposé un amendement qui fut rejeté par un vote de 24 contre 56.

"Depuis quelque temps, dit M. Garneau (1), M. Neilson voyant l'entraînement de la majorité des représentants du peuple, s'était séparé de M. Papineau. Plusieurs Canadiens influents, tels que MM. Quesnel et Cuvillier, avaient fait comme lui. Ces hommes éclairés,

(1) *Hist. du Canada*, 1882, III, 300.

dont l'expérience et le jugement avaient un grand poids, reconnaissaient toute la justice des droits réclamés par la majorité; mais ils craignaient de risquer dans une lutte passionnée, ce qu'on avait déjà obtenu”.

Comme conséquence de son vote, M. Cuvillier fut battu aux élections qui eurent lieu en octobre et novembre 1834.

Le 20 janvier 1835, il était nommé l'un des commissaires pour juger les petites causes dans la ville de Montréal.

Le gouvernement ayant décidé de faire une enquête sur la question des affaires de la maison d'asile des pauvres de Montréal, nommait deux commissaires à cet effet, MM. Jacques Viger et Édouard-Étienne Rodier, et désirait leur adjoindre M. Cuvillier; mais celui-ci dans une lettre datée du 5 avril 1836, déclina la nomination et exprima ses regrets. Ses nombreuses occupations, disait-il, l'empêcheraient de donner à cette affaire tout le temps nécessaire à la réalisation du désir du gouvernement.

On a vu que, cédant aux instances des citoyens, le gouvernement avait octroyé une charte à la ville de Montréal en 1832. Cette loi devait rester en force jusqu'au 1er de mai 1836 seulement. Pour des raisons inconnues, la charte ne fut pas renouvelée et l'on dut, pendant quelques années, retourner à l'ancien système d'administration des juges de paix. Une nouvelle charte fut accordée à la ville par le Conseil Spécial du Bas-Canada, en août 1840.

Le 19 mai 1838, M. Cuvillier fut nommé l'un des commissaires chargés de faire faire un relevé du lac Saint-Pierre, en vue d'améliorer la navigation entre Québec et Montréal.

Ayant appris que le Conseil Spécial du Bas-Canada se proposait de passer une ordonnance à l'effet d'empêcher à l'avenir les particuliers de faire des affaires de banque, à moins d'obtenir une charte à cet effet, la maison Cuvillier et fils (composée d'Augustin et de ses fils Jean et Maurice) pria le gouverneur de n'en rien faire. Ils exposaient les embarras qu'une telle loi créerait aux capitalistes

et prétendaient que ce serait une atteinte à la liberté du commerce. La chose en resta là.

L'acte d'Union des deux provinces fut mis en vigueur le 10 février 1841.

M. Cuvillier fut élu dans Huntingdon le 8 avril suivant et il siégea dans l'Assemblée jusqu'au 23 septembre 1844.

A la réunion des Chambres, le 14 juin 1841, il était élu à l'unanimité président de l'Assemblée législative et il continua de remplir cette haute fonction jusqu'au 30 septembre 1844. " Il était, dit M. Turcotte (1), qualifié pour remplir ce poste important, possédant parfaitement les deux langues, et ayant de grandes connaissances parlementaires ". Tous les partis furent unanimes à applaudir à cette nomination.

Aux élections de 1844, M. Cuvillier se présenta de nouveau dans le comté de Huntingdon. Il fut défait par M. B.-H. Le Moine, et se retira de la vie publique, après y avoir passé trente ans.

Le typhus faisait un grand nombre de victimes en 1849, non seulement à Montréal, mais par toute la province. Les journaux du temps sont remplis d'avis de décès. M. Cuvillier tomba malade le matin du 11 juillet, vers 8 heures, en arrivant à son bureau. On se hâta de le transporter chez lui et, malgré les soins du médecin, il expirait entre 7 et 8 heures du soir.

Un journal anglais de Montréal a proclamé, dit M. Bibaud (2), que, dans quelque pays que M. Cuvillier eût pu naître et dans quelque sphère qu'il eût pu se mouvoir, il n'eût pas manqué de devenir un homme distingué, aucun de ses contemporains n'ayant surpassé son talent pour les affaires.

Voici le bel éloge que fait de M. Cuvillier, *Canada : An Encyclopedia of the Country*. Nous traduisons :

" L'honorable M. Augustin Cuvillier fut durant nombre d'années, l'un des princes du commerce de Montréal, et il figura d'une manière active et agressive dans la politique. Il possédait de grands talents pour le commer-

(1) L.-P. Turcotte, *Le Canada sous l'Union*, I, 72.

(2) Bibaud, *Panthéon Canadien*, 1891.

ce, et son établissement fut pendant longtemps l'un des plus considérables du Canada. Il fut l'un des fondateurs du Board of Trade de Montréal (1) et présida la séance d'inauguration de cette institution. Dans l'Assemblée législative du Bas-Canada, il faisait autorité dans toutes les affaires de finances et de commerce. De concert avec MM. Neilson et Viger, M. Cuvillier représenta la province à Londres, en 1828, et il prouva devant un comité spécial de la Chambre des Communes anglaises, qu'il était digne de remplir cette charge de confiance. Il est mort en 1849, laissant une haute réputation comme marchand et comme homme politique.

Augustin Cuvillier fils, épousa à Montréal, le 16 mars 1837, Louisa-Sarah Hay, fille de feu Richard Bérenger Hay.

Maurice fit partie du conseil de ville de Montréal de 1852 à 1854. Il avait épousé, le 21 juin 1855, Marie-Virginie Juchereau Duchesnay. Il est mort à Montréal le 16 mars 1891. Un seul fils survit, M. Georges Symes Cuvillier, agent d'assurances à Montréal.

Une petite fille d'Augustin Cuvillier, (Melle Symes) épousa Napoléon-Hughes-Charles-Marie, marquis de Bassano qui devint duc de Bassano à la mort de son père en 1898.

FRANCIS-J. AUDET

QUESTIONS

On a écrit à plusieurs reprises récemment que le premier Lotbinière qui vint au Canada, Théandre Chartier, sieur de Lotbinière, était le fils de René Chartier, le fameux médecin français. Ce fait est-il prouvé ?

M. D.

Il y avait, me dit-on, sous le régime français, trois industries qui prospéraient à la Baie Saint-Paul : celle du goudron, un moulin à blé et un moulin à planches. Combien de temps ces industries furent-elles en opération ? Quand cessèrent-elles d'exister ?

P-E.

LE GOUVERNEUR DE DENONVILLE

Avec l'idée de se renseigner sur le pays de ses ancêtres, M. Sifroy Fortin, ingénieur civil de Montréal, a fait venir de France, une série de brochures publiées là-bas, il y a vingt-six ans et plus par l'abbé Joseph-J.-Aug. Vavasseur. Ces brochures que j'ai eu la chance de feuilleter, fourmillent de notes et intéressent surtout les familles originaires du Maine et du Perche. Dans l'une d'elle : "Moncé-en-Saosnois (Sarthe)", j'ai remarqué qu'il était question d'un marquis de Denonville, et j'ai pris copie du texte, car il pourrait concerner le personnage qui fut gouverneur général de la Nouvelle-France, de 1685 à 1689. En notre pays son administration ne fut pas très brillante et il paraît en France ne pas avoir eu la main toujours heureuse.

Le passage qui a attiré mon attention est celui-ci : "Un abbé Jean-Baptiste Bouteiller prit possession de la cure de Moncé-en-Saosnois, département de la Sarthe, au mois d'avril 1698.

"A cette époque, l'église était l'une des plus sales, obscure et entièrement négligée, étant dépourvue de tout".

Le nouveau curé entreprit alors de tout renouveler et, en 1731, l'évêque du diocèse, au cours de ses visites paroissiales écrivait dans les registres de la fabrique : "L'église est magnifiquement ornée, fournie de vases sacrés, de linges, d'ornements, de livres, etc. . . et abondamment munie de toutes choses nécessaires au culte divin."

Tant de "candeur et de désintéressement" apportés pour l'embellissement de la maison de Dieu, pour parler de nombreux avantages spirituels obtenus en faveur de ses paroissiens auraient dû, il est permis de le croire, valoir à Me Bouteiller d'autres éloges que celui de l'évêque.

"Cependant, jaloux de la générosité de ce saint prêtre, alors qu'au temps de "stérilité générale" et malgré les ordonnances royales des 19 avril et 4 décembre 1709, il avait toujours refusé de prélever sur ses terres la moin-

dre aumône, tout honteux de n'avoir contribué " que la valeur d'un chesne, tant seulement " aux réparations de l'église, et excité par le sieur de Perrochel, Me Lousier, son procureur, et René Brossard, curé de Courgains, messire Jacques-René de Brizay, chevalier, marquis de Denonville, oubliant " ses anciennes lettres toutes remplies d'honnestetés et de remerciements " s'était mis, " sans raison, de mauvaise humeur contre luy " et lui créa mille difficultés sur la fin de ses jours.

" Le vieux curé en ressentit une peine profonde. Mais dans cette douloureuse épreuve, il eut la consolation de voir ses supérieurs ecclésiastiques prendre ardemment son parti, tandis que ses paroissiens, au mépris de la défense portée contre eux de se réunir, " sous peine de coups de baston " et d'une amende de dix livres, tenaient assemblée générale, sous le ballet, pour adresser à leur pasteur leurs plus sincères félicitations et rédiger une magnifique protestation contre les scandaleux agissements d'un trop irascible seigneur."

A ce passage, l'abbé Vavas seur a ajouté une note où nous croyons voir dans " l'irascible seigneur " le gentilhomme que Louis XIV dut remplacer par M. de Frontenac :

" Jacques-René de Brizay, dit-il, chevalier, seigneur, marquis de Denonville, maréchal des camps et armées du Roi (1708), ci-devant sous-gouverneur de Nos Seigneurs les Enfants de France, seigneur d'Avesnes, Moncé, Belleauville et autres lieux, fils unique de Pierre de Brisay, épousa demoiselle Catherine Courtin ".

Et maintenant qu'en pensent les érudits qui ont étudié la vie du gouverneur Brizay de Denonville ?

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Que devint le brave capitaine de Contrecoeur qui commandait au fort Duquesne en 1755 ? On sait que c'est lui qui forma le détachement qui alla audevant du général Braddock et défit son armée. Le capitaine de Contrecoeur est-il mort dans la Nouvelle-France ?

C. de C.

A PROPOS DU SIEUR LEDUC, PROCUREUR GÉNÉRAL DU ROI AU CONSEIL SOUVERAIN

L'an mil sept cent dix, le vingt unième septembre, sur les cinq heures du soir, Nous Paul Dupuy, Escuyer, Conseiller du Roy et son lieutenant particulier civil et criminel au siège de la prévosté et amirauté de Québec, à la requeste de dame Claire Foucault, veuve de déffunct monsieur Me. Jessé LeDuc, vivant procureur général du Roy au Conseil Souverain de ce pays, décédé ce jourdhuy entre midy et une heure, et pour la conservation des droits de qui il appartiendra, en conséquence de notre ordonnance en datte de ce jour estant au bas de requeste, nous sommes transporté avec le procureur du Roy et le Greffier en lad. prévosté en la maison où est décédé led. sieur LeDuc scïse rue des Pauvres ou estant et en présence de lad. dame veuve avons procédé à l'apposition de nos scellez sur les choses trouvées fermées à clef et autres endroits a nous indiquez appartenir à la succession dud. feu sieur LeDuc ainsy quil ensuit.

Premièrement dans une chambre basse donnant sur la Cour avons mis une bande de papier sur l'entrée de clef de la serrure dun baheu, une bande sur la serrure dune male, et une bande sur la serrure dune cassette aux deux bouts desquelles bandes avons fait apposer le cachet de nos armes.

Ensuite avons fait mettre une bande de papier sur un grand coffre aux deux bouts de laquelle avons fait mettre le cachet de nos armes.

Ensuite sommes monté a une chambre haute, ou nous avons fait mettre dix bandes de papier sur cinq fenestres estant dans lad. Chambre et un petit Cabinet et une autre bande a la porte de lad. Chambre aux deux bouts desquelles, avons fait mettre le Cachet de nos armes.

Ensuite sommes monté au Grenier ou nous avons fait mettre quatre bandes de papier sur quatre planches qui ferme la porte dud. grenier aux deux bouts desquelles avons fait mettre le Cachet de nos armes.

Après quoy avons laissé en évidence dans lad. Maison quatorze plats et trois douzaines d'assiettes destain, quatre vingt seize livres de savon, un pot destain, une seringue avec son etuy, un rechaut de cuivre, deux chandeliers de cuivre, quatre poisle à frire, une passoire de cuivre, une tourtière de cuivre, une marmitte de fer, deux esmenoy, un petit trepier de fer, une pesle de fer et une paire de pincettes, un gril, un couperet, un coquemard, un pot et une cavetiere de terre, une chesne de tourne broche, une paire de drap toille de chanvre dans le lict de la servante, deux assiettes de fayance, quatre couvertes, trois matelats, deux draps, un traversin, deux chens de cuisine.

Tous lesquels meubles et ustensils cy devant escrits ensemble nosd. scellez Nous avons mis en la garde dud. Me Paul Denys de St-Simon prevost de la Marechaussée Lequel sen est volontairement chargé, Juré et promis le tout représenter toutes fois et quantes quil en sera ainsy ordonné et principalement nos scellez sains et entiers comme depositaire de biens de Justice Dont et de quoy Nous avons dressé le present procès Verbal pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison, Et ont lad. dame veuve LeDuc, led. Sjeur de St-Simon, le procureur du Roy, le Greffier et Nous signé.

Claire Foucault
Denis de St-Simon
Dupuy
Lepinay
Rivet

QUESTION

Le 4 décembre 1729, le conseil de la colonie de la Louisiane accordait à deux Canadiens nommés Marin et Outlas le privilège de la traite sur les rivières du Missouri et du Ouabache. A-t-on des renseignements sur Marin et Outlas ?

X. X. X.

COMMISSION DE L'INTENDANT BOUTEROUE
POUR LA RECEPTE DU DIX POUR CENT
(20 JUILLET 1670)

Nous Claude de Bouteroue conseiller Du Roy en ses conseils et Intendant de la Justice police et finance en La nouvelle France, isles de terre Neufve et Acadie, Avons commis et commettons, par ces presentes philipe Gauthier sieur de Comporté pour faire la recepte du droit du dix pour cent qui sera levé sur les marchandises qui arriveront cette année a La charge d'en tenir Bon et fidel registre, et d'en rendre compte a qui il sera ordonné, Le Sieur de St. Lussion pour tenir le controlle de toutes les marchandies qui seront deschargées et autres choses sujettes au dix pour cent Le sieur Nolan et françois Bellefontaine pour faire descharger Les dites marchandises, en tenir un bordereau exact veiller a ce qu'il n'en soit point enlevé secrettement sans nos ordres et sans avoir declaration, De faire leur'donnons pouvoir, mesme de faire ouvrir les ballots et coffres sil en est Besoin en tenant un fidel registre, En tesmoing Dequoy nous avons signé les presentes et apposé le cachet de nos armes. Donnée à quebek le vingt.e Juillet gby. c soixante et dix signé Bouteroue et plus bas par Mon dit Seigneur L'Intendant Boucher avec paraphe, Scellé en Cire Rouge des armes du seigneur Intendant.

Collationné sur l'original en papier par moy Pierre Duquet Nore Royal en la nouvelle france resident a Quebec Le vingt huit octobre gby. c soixante seize ce Requerant Philippes Gauthier Escuyer Sieur de Comporté, auquel j'ay à l'instant rendu le d. original.

Duquet

Jacques Duchesneau chevalier seigneur de La Dousinière Et D'ambrault, conseiller du Roy en ses conseils destat Et privée, Intendant de la Justice police Et finance en Canada Acadie Terreneuve Et autres pays de la France septentrionale Certiffions a tous qu'il appartient que Me Pierre Duquet qui a collationné La Commission cy desus est notaire Royal de cette ville de Quebec en La nouvelle france, et que foy est adjoustée aux ac-

tes qu'il passe, en tesmoing dequoy nous avons signé Le present Certificat Et fait signer par nostre secretaire Et apposer Le sceau de nos armes, fait a Quebec Le, XXV octobre 1676.

DuChesneau

Par Monseigneur Richez (1).

LE PREMIER TÊTU CANADIEN

Né dans la paroisse de Vigna, évêché de Saint-Malo, du mariage de Grégoire Têtu et Jeanne Lebranchu, Félix Têtu s'embarqua au printemps de 1754 dans un navire qui venait faire la pêche à Gaspé.

Têtu, la saison de pêche terminée, vint à la Pointe-à-la-Caille — aujourd'hui Montmagny — où il s'établit. Pendant quatorze ou quinze ans, Têtu continua à se rendre à Gaspé tous les étés pour y faire la pêche à la morue. A l'automne, il remontait à la Pointe-à-la-Caille où il passait la saison rigoureuse.

En 1759, Têtu fit partie des milices canadiennes et se rendit à l'île aux Noix, sous le commandement de M. de Bourlamaque.

Le 11 avril 1768, Félix Têtu épousait Marie-Madeleine Vallée, veuve de Louis Bélanger, et s'établissait définitivement à la Pointe-à-la-Caille.

La veuve Bélanger avait un peu de bien, et Têtu qui était travailleur, habile en affaires et expérimenté, ne tarda pas à augmenter la fortune commune. Il devint même un des propriétaires du fief Saint-Luc, qui avait 21 arpents de front sur 84 de profondeur.

M. Têtu décéda à Saint-Thomas-de-Montmagny le 11 mai 1813, à l'âge de 78 ans. De son mariage avec Marie-Madeleine Vallée, veuve Louis Bélanger, il avait eu sept enfants qui furent les souches des belles familles Têtu de Saint-Thomas-de-Montmagny et de la Rivière-Ouelle (2).

(1) Archives de la province de Québec.

(2) Notes extraites de l'**Histoire des familles Têtu, Bonenfant, Dionne et Perrault** de Mgr Henri Têtu.

LETTRE DU CHEVALIER BOUCHER DE LA
BRUÈRE A L'HONORABLE M. LOUIS DE
SALABERRY

Boucherville, ce 4 septembre 1800.

Monsieur et cher ami,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Rien ne m'est plus précieux que les témoignages si durables de votre amitié où je ne suis pas surpris que chaque ligne où je porte mes yeux ne trouve que chose agréable et satisfaisante, pour moi connaissant ce coeur si généreux pour vos amis.

Nous avons eu le plaisir de voir ce cher Maurice une journée et demie chez nous. Cela n'a pas dépendu de nous de le garder plus longtemps. C'étoit une joye dans la maison de posséder un enfant de nos meilleures amies. Il nous a promis qu'il reviendrait sitôt qu'il pourroit. Nous avons été sensibles aux pertes que vous avez éprouvées de ce malheureux coup de vent qui a emporté vos bâtimens qui, je crois, vous a été bien préjudiciable surtout dans cette saison. J'ai été très mortifié que la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire ne m'est pas parvenue faute d'une certaine occasion. Je leur en ai fait des reproches et même pour plusieurs choses. Je me flatte que Madame de Salaberry et ses charmantes demoiselles se portent bien. Je vous prie conjointement avec ma famille de leur faire agréer mes respects et complimens à notre petit officier chevalier et le cher Edouard. J'ai été bien mortifié d'apprendre que Son Altesse Royale aye eu une autre destination que celle de venir dans notre province, mais je crois sincèrement quoique éloigné de vous qu'il se ressouviendra toujours de son ami intime.

Je vous prie, cher major, de m'apprendre combien de fois vous recevez de ces lettres car soyez persuadé que personne n'y prendra plus de part et ne pourra être plus glorieux que moi pour mon ami.

Votre très humble obéissant serviteur,

votre affectionné,
Chevalier Labruère

Madame Berthelot a été très sensible à votre souvenir pour elle, elle me charge de vous faire agréer et à ses dames ses respects (1).

RÉPONSE

Le baron Augustus de Diémar (XXXII, p. 698)— Dans une déposition faite à Sorel, le 21 décembre 1837, le baron Augustus de Diémar se dit enseigne à demi-paie dans le ci-devant régiment du *Loyal American*, et résidant en la paroisse de Contrecoeur.

Il raconte que le 22 novembre 1837, étant en la demeure de Jacques Berthiaume, de Contrecoeur, un groupe de patriotes envahit la maison vers les huit heures du soir, et s'empara de sa personne. Après l'avoir plus ou moins molesté, on lui présenta une Bible, et on le força à prêter un serment par lequel il s'engageait à ne rien dire et à ne rien faire de nature à nuire à la cause des Patriotes. Augustus de Diémar était un vieillard, et, le soir de son arrestation, il était accompagné d'un nommé Joseph de Diémar, probablement son fils. Le baron de Diémar pratiquait, semble-t-il, la médecine à Contrecoeur, car, avant d'entrer dans la maison, un des membres du groupe dit à Berthiaume qu'il désirait voir le baron de Diémar pour avoir des remèdes pour sa mère mourante. Ce baron de Diémar ne serait-il pas un des soldats des régiments de Meuron ou de Watteville, qui se serait établi à Contrecoeur après la guerre de 1812 ?

IVANHOÉ CARON, P^{TRE}

LES DISPARUS

L'honorable Félix-Odilon Gauthier — Né à Québec le 18 août 1808, du mariage de Augustin Gauthier et de Marie Trudelle. Il fut admis à la pratique du droit le 6 mars 1833. Le 5 décembre 1856, M. Gauthier était choisi comme premier recorder de la cité de Québec. Le 14 novembre 1860, M. Gauthier était nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Montmagny qui venait d'être créé. M. le juge Gauthier prit sa retraite le 27 mai 1870. Il décéda le 29 avril 1876.

(1) Archives de la province de Québec.